VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

ENVIRONNEMENT

- Convention de partenariat avec ENEDIS relative à la transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes des bâtiments.

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 01/12/2020

Date d'affichage : 14/12/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Ouorum:15

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 DÉCEMBRE 2020 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s:

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville de Saint-Quentin s'est engagée dans une démarche volontaire de développement durable et de transition énergétique. Dans ce cadre, une étape importante de l'action sur nos bâtiments municipaux est de pouvoir surveiller de manière fine nos consommations énergétiques.

Le partenariat en cours avec Polytech Lille sur la collecte et l'analyse des données issues de capteurs nous amène à vouloir analyser les consommations électriques de chaque bâtiment afin d'en améliorer le fonctionnement.

Il est pour cela nécessaire d'obtenir d'Enedis une mise à disposition quotidienne des données relatives à la consommation d'un échantillon de bâtiments municipaux (écoles, gymnases, bâtiments administratifs...).

La convention expérimentale ci-jointe a donc pour objectif de définir les modalités techniques, juridiques et financières relatives à la communication par Enedis à la Ville de ces données et des modalités de leur utilisation.

L'objectif du Projet est d'alimenter la réflexion sur les actions de maitrise énergétique ou d'éco-gestes à mettre en place.

Cette démarche s'inscrit ainsi également dans le cadre de la labellisation Citergie et du projet Cœur de Ville, en place sur la ville de Saint-Quentin.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention ENEDIS de mise à disposition des données de consommation ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Pour extrait conforme,

Frédérique MACAREZ Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20201207-51565-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11 décembre 2020

Publication: 14 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"

par délégation

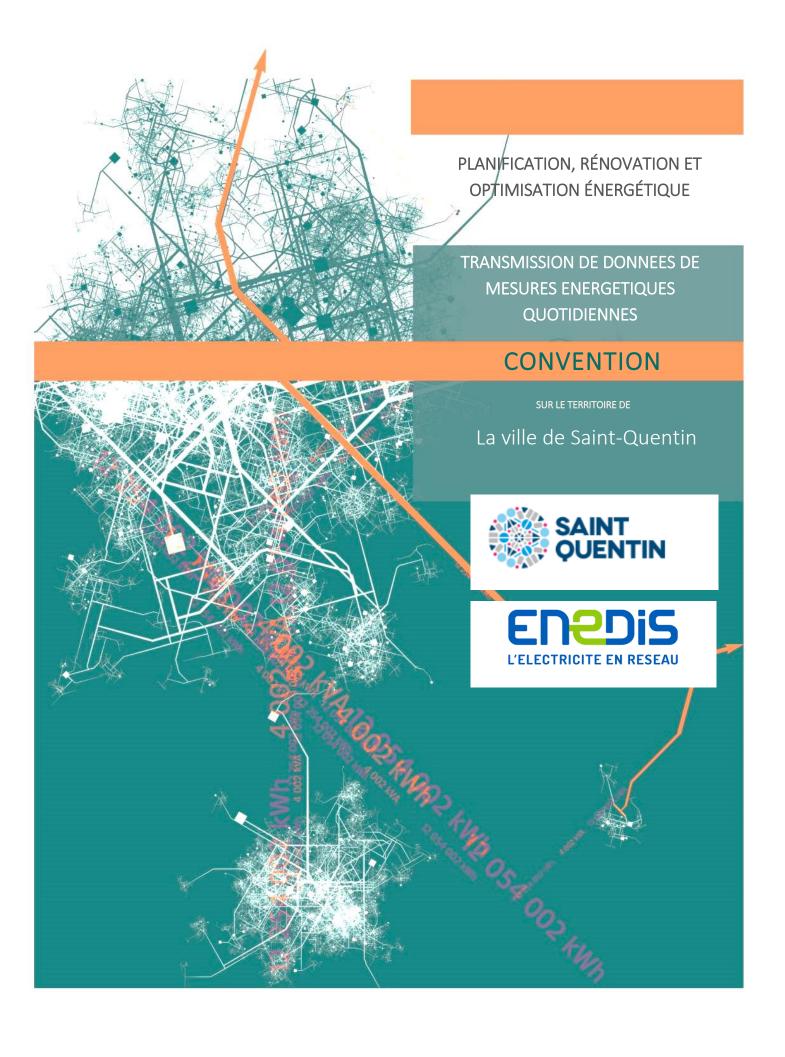


Table des matières

Préambule		4
ARTICI E 1	Définitions	5
ARTICLE 2.	Objet de la Convention	7
ARTICLE 3.	Identification et transmission des données visées	7
ARTICLE 4.	Usage et protection des données visees	7
ARTICLE 5.	Modalités financières	8
ARTICLE 6.	Durée et entrée en vigueur de la convention	8
ARTICLE 7.	Responsabilité	8
ARTICLE 8.	Litiges	8
ARTICLE 9.	Résiliation	9
ARTICLE 10.	Intégralité, modification	9
ARTICLE 11.	Représentation des Parties	10
Annexes		11

ENTRE

La ville de Saint-Quentin, dont le siège est situé Place de l' Hôtel de Ville à Saint-Quentin (02100), représentée par M. Frédérique MACAREZ, en sa qualité de maire, dûment habilité par la délibération n°xxxx à cet effet ou par son représentant dûment habilité,

ci-après dénommée « La ville de Saint-Quentin »

ΕT

Enedis, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, au capital social de 270 037 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°444 608 442 dont le siège social est situé à Tour Enedis, 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense, représenté par M. Philippe SIGURET, en sa qualité de Directeur Territorial Picardie d'Enedis, dûment habilité à cet effet ,

ci-après dénommée « Enedis »

Ou désignées, individuellement « la Partie » ou ensemble désignées « les Parties »,

PREAMBULE

Les collectivités, selon leurs formes, disposent de compétences spécifiques pour lesquelles l'accès à des données énergétiques est désormais nécessaire. Citons ainsi pour exemple et non exclusivement :

- Planification énergétique (SRADDET ; PCAET, PADD annexé au PLU, ...)
- Aménagement du territoire
- Transports et développement économique
- Environnement
- Actions sociales (dont précarité énergétique)

Dans ce cadre, Enedis souhaite contribuer à répondre aux besoins des collectivités dans leurs Projets, en leur apportant les données idoines, de par ses missions de gestionnaire de Réseau Publique de Distribution

Plus spécifiquement, la présente Convention a pour objet de définir les modalités expérimentales de communication par Enedis de données quotidiennes de consommation et/ou de production relatives à un ou plusieurs sites de consommation ou de production raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis.

Pour sa part, la Ville de Saint-Quentin souhaite disposer d'une vision globale de la consommation d'électricité d'une partie de son parc de bâtiments municipaux afin d'alimenter sa réflexion sur les actions de MDE ou d'éco-gestes qu'elle pourrait mettre en place.

Dès lors, les données communiquées par Enedis dans le cadre de la présente Convention sont strictement limitées aux données de consommations des sites pour lesquels la Ville de Saint-Quentin est titulaire des contrats de fourniture et à l'exception de toute consommation résidentielle.

Cette convention est indissociable de ses quatre annexes :

- Annexe 1 : « Service de mise à disposition de données de mesures quotidiennes de sites de consommation ou production raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis, entre Enedis et une collectivité »
- Annexe 2 : « Formulaire de demande de référencements d'un tiers et de paramétrage d'une transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes »
- Annexe 3 : « Description des fichiers normalisés de données et accès au portail de téléchargement »
- Annexe 4 : « Exemple de Formulaire de recueil de consentement »

Ceci ayant été exposé, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes et expressions, dont la première lettre est capitale, auront la signification qui leur est donnée en page de présentation des Parties, dans le préambule ou ci-dessous.

« Annexe »

Désigne une annexe à la Convention.

« Article »

Désigne un article de la Convention.

« Données à Caractère Personnel ou « DCP »

Désigne, aux termes de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, « toute donnée relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne. » (Article 2).

« Information Commercialement Sensible » ou « ICS »

Désigne toute information « d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination imposées par la loi », et dont Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution, doit préserver la confidentialité, conformément aux articles L. 111-73 et R. 111-26 et suivants du code de l'énergie.

« Données Visées »

Données de comptage communicables au titre de la Convention telles que définies en annexe 2.

« Jeux de données »

Désigne un sous ensemble des Données Visées caractérisé par certains critères, tels que le sens de l'énergie mesurée (production ou soutirage), le type de données de mesures (Consommation issues des index ou Courbes de charges) et ce pour un certain périmètre de points défini.

« Projet »

Dans le contexte de la Transition Energétique, un « Projet » peut réunir plusieurs partenaires publiques ou privés, sous le pilotage d'une Collectivité Locale pour l'atteinte d'un ou plusieurs objectif(s) relevant d'une ou plusieurs composantes de la Transition Energétique. Un « Projet » dispose de ressources propres (financières, humaines, matérielles) mises à disposition par les parties prenantes.

« PRM »

Un point de connexion est identifié par un numéro unique à 14 chiffres, appelé « PRM1 » ou « PDL2 ». Ce numéro figure obligatoirement sur la facture d'électricité du client. Il figure également sur l'un des écrans d'un compteur Linky accessible par défilement. Dans la Convention le terme « PRM » est retenu et désigne tout point de connexion.

«J»

Dans le cadre de la Convention, et plus spécifiquement des Données Visées, « J » désigne une journée de mesure type, de 00h00 à 23h59 inclus.

¹ « Point Référence Mesures »

² « Point de Livraison »

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention expérimentale (ci-après la « Convention ») a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières relatives à la communication par Enedis à la Ville de Saint-Quentin des Données Visées et les modalités de leur utilisation dans le cadre de son Projet visant à : disposer d'une vision quotidienne des consommations d'électricité d'un échantillon de son parc de bâtiments municipaux, à l'exception de tout bâtiment à usage résidentiel, et de l'éclairage public de la commune, l'objectif du Projet étant d'alimenter la réflexion du Client sur les actions de MDE ou d'éco-gestes à mettre en place grâce aux comparaisons qu'il pourra effectuer . Les données transmises par Enedis seront exploitées par l'unviersité Polytech'Lille pour le compte de la ville de Saint-Quentin. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du PCAET et du projet Cœur de Ville, en place sur la ville de Saint-Quentin. Les Données Visées communiquées par Enedis dans le cadre de la présente Convention sont strictement limitées aux données de consommations des sites pour lesquels la Ville de Saint-Quentin est titulaire des contrats de fourniture et à l'exception de toute consommation résidentielle.

ARTICLE 3. IDENTIFICATION ET TRANSMISSION DES DONNEES VISEES

Le processus d'expression d'une demande est itératif compte tenu de la nature même des éléments à spécifier pour mettre en place le service de transmission de données (périmètre, type de données, règles de protection) à mettre en œuvre, et signer la Convention une fois le périmètre des Données Visées arrêté.

Enedis s'engage, par conséquent, à communiquer les Données Visées dans le formulaire renseigné par la Ville de Saint-Quentin (Annexe 2), une fois-ci celui-ci validé par Enedis selon la procédure et les modalités décrites à l'Annexe 1.

Les Données Visées relatives au jour « J » sont disponibles au plus tard le surlendemain à midi, à l'exception de la 1ère mise à disposition des Données Visées, laquelle intervient dans un délai de 15 jours suivant l'entrée en vigueur de la Convention.

ARTICLE 4. USAGE ET PROTECTION DES DONNEES VISEES

En sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution mais également de responsable de traitement au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite loi « Informatique & Libertés » :

- Enedis assure la protection des DCP et des ICS de ses clients.
- Enedis vérifie l'identité du demandeur en lui demandant notamment la production de pièces justificatives.
- Conformément aux procédures de marché concertées sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie, Enedis peut réaliser des contrôles aléatoires et peut, à ce titre, demander aux clients ou aux tiers autorisés, la transmission d'éléments probants permettant de vérifier leurs déclarations.

La Ville de Saint-Quentin s'engage à respecter en toutes circonstances la règlementation applicable à la protection des données et, en particulier, aux DCP, aux ICS et aux données relevant du secret des affaires.

Dans l'hypothèse où les Données Visées incluent des DCP au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Ville de Saint-Quentin s'engage, en particulier, à mettre en place les moyens nécessaires pour préserver leur sécurité et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Dans l'hypothèse où Enedis aurait connaissance d'un cas de non-respect par la Ville de Saint-Quentin des lois et règlements relatifs à la protection des Données Visées, la Ville de Saint-Quentin prend acte qu'Enedis se réserve la possibilité d'informer les personnes concernées et les autorités compétentes.

La Ville de Saint-Quentin reconnaît avoir été pleinement informé par Enedis des obligations spécifiques de protection et de confidentialité applicables aux DCP et aux ICS ainsi que des sanctions encourues en cas de violation desdites obligations prévues par les articles 226-16 et suivants du code pénal s'agissant des DCP, de l'article L. 111-81 du code de l'énergie s'agissant des ICS ou notamment de l'article 226-13 du code pénal s'agissant des données relevant du secret des affaires.

Enedis attire spécifiquement l'attention de la Ville de Saint-Quentin sur l'obligation pour lui de recueillir le consentement préalable du client final pour la communication de Données Visées comportant des DCP, des ICS ou de données susceptibles de relever du secret des affaires des utilisateurs du réseau telles qu'identifiées en paragraphe 3.1 de l'Annexe 1.

ARTICLE 5. MODALITES FINANCIERES

Compte tenu de la nature expérimentale du service, la Convention est conclue à titre gratuit.

ARTICLE 6. DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La Convention entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de 24 mois sans pouvoir excéder 24 mois consécutifs.

L'activation de la transmission des Données Visées débute dans le délai de 15 jours à compter de la signature.

Compte tenu de la nature expérimentale du service :

- La convention ne peut pas être reconduite au-delà de cette durée.
- En cas de difficultés techniques ou de considérations régulatrices ou règlementaires, Enedis peut suspendre ou mettre fin au service à tout moment. En cas de suspension ou d'arrêt prévisible du service, Enedis s'engage à en informer préalablement la Ville de Saint-Quentin au moins un mois avant la suspension ou l'arrêt.

ARTICLE 7. RESPONSABILITE

Chaque Partie s'engage à indemniser l'autre Partie de tout dommage direct ou certain qui résulterait de la nonexécution ou de la mauvaise exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre de la Convention selon les modalités prévues au présent article.

La Ville de Saint-Quentin prend acte que sa responsabilité peut être engagée en cas d'utilisation ou de divulgation des Données Visées en violation des stipulations de la Convention ou des dispositions légales ou règlementaires auxquelles elle renvoie, par lui, ses préposés, ou des tiers autorisés qui auraient eu accès aux Données Visées par son biais.

La Ville de Saint-Quentin s'engage ainsi à indemniser Enedis de tout préjudice qui résulterait pour Enedis du nonrespect, par elle , ses préposés ou les tiers autorisés ayant eu accès aux Données Visées par son biais, de l'une quelconque des obligations au titre de la Convention ou des dispositions légales ou règlementaires auxquelles elle renvoie, et réciproquement.

La Ville de Saint-Quentin s'engage auprès d'Enedis, dans l'éventualité où Enedis se verrait condamnéeen raison de l'utilisation faite des Données Visées au titre de la Convention imputable à une faute du demandeur, à indemniser diligemment Enedis de toute indemnité réclamée à cette dernière à l'issue d'une décision de justice devenue définitive, y compris les honoraires ou frais de justice.

En raison du caractère expérimental de la Convention, Enedis ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuels concernant les Données Visées et leur transmission qu'Enedis peut être amenée à devoir suspendre ou mettre fin en cas de difficultés techniques ou de considérations régulatoires ou règlementaires. Partant, la Ville de Saint-Quentin prend acte qu'il ne peut pas rechercher la responsabilité d'Enedis pour ce motif.

La Ville de Saint-Quentin s'engage à ne pas rechercher la responsabilité d'Enedis en cas de perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers autorisés du fait de la réutilisation des Données Visées.

ARTICLE 8. LITIGES

En cas de contestation relative à l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les Parties s'engagent à se rencontrer et à mettre en œuvre tous les moyens pour résoudre cette contestation de façon amiable.

Les Parties conviennent expressément que le défaut d'accord, à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter du début des négociations, constaté par la signature conjointe d'un procès-verbal de réunion, vaut échec desdites négociations.

À défaut d'accord amiable, chacune des Parties pourra procéder à la résiliation de la Convention, selon les modalités prévues à l'Article 9 de la Convention, ou soumettre le litige au tribunal compétent.

ARTICLE 9. RESILIATION

Chaque partie a la faculté de résilier à tout moment la Convention, sous réserve d'un préavis de deux mois, en cas de manquement grave et/ou répété des obligations prévues par la Convention.

Les Parties conviennent qu'une atteinte aux dispositions relatives à la confidentialité et à l'usage des Données Visées constitue un manquement grave susceptible de donner lieu à la résiliation de la Convention par une Partie.

La partie qui entend résilier la Convention doit adresser à l'autre Partie une notification écrite par lettre recommandée avec avis de réception.

La résiliation de la Convention, pour quelque motif que ce soit, n'ouvrira droit au versement d'aucune indemnité ou dommages-intérêts au bénéfice de l'une ou l'autre Partie.

En cas de résiliation, les dispositions de l'Article 4 restent opposables à la Ville de Saint-Quentin selon les durées légales prévues.

ARTICLE 10. INTEGRALITE, MODIFICATION

La Convention et ses Annexes forment un tout indissociable et ne peuvent être modifiées que par un avenant écrit et signé par chacune des Parties, ceci, sans préjudice de l'article 6.

Toutefois, les modalités d'exécution de la Convention sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles évolutions législatives, réglementaires ou des considérations régulatrices.

Ces modifications produiront automatiquement leurs effets entre les Parties dans le cadre de la Convention.

Enedis informe alors la Ville de Saint-Quentin des modifications survenues, afin de convenir des suites à donner à la Convention ou d'y mettre fin de plein droit.

ARTICLE 11. REPRESENTATION DES PARTIES

Interlocuteur d'Enedis pour l'exécution de la Convention

Interlocuteur de la Ville de Saint-Quentin pour l'exécution de la Convention

Philippe SIGURET, Directeur Territorial Picardie	Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin
Tél fixe: xx xx xx xx xx Tél Portable: xx xx xx xx xx; philippe.siguret@enedis.fr	Tél fixe : xx xx xx xx xx Tél Portable : xx xx xx xx xx ; xx.xxx@client.fr

Interlocuteur administratif et technique d'Enedis pour les échanges de données et interfaces S.I.

Interlocuteur administratif et technique de la Ville de Saint-Quentin pour les échanges de données et interfaces S.I.

	Nicolas GIBBE, Chef de Projet Action Cœur de Ville
Un point d'entrée unique pour toutes les questions	Tél fixe : xx xx xx xx xx Tél Portable : xx xx xx xx xx ;
Service DataConsoElec : <u>dataconsoelec@enedis.fr</u>	xx.xxx@client.fr

Fait à Saint-Quentin, le ...

En deux exemplaires originaux dont un exemplaire est remis à chacune des Parties.

Pour Enedis:

SIGURET Philippe Directeur Territorial Picardie Pour la Ville de Saint-Quentin

MACAREZ Frédérique Maire de Saint-Quentin

ANNEXES

Annexe 1 « Service de mise à disposition de données de mesures quotidiennes de sites de consommation ou production raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis, entre Enedis et une Service de mise à collectivité » disposition de donr Version 1.1 Annexe 2 : « Formulaire de demande de référencements d'un tiers et de paramétrage d'une transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes » Modèle_Formulaire Référencement et P Version 1.22 Annexe 3 : « Description des fichiers normalisés de données et accès au portail de téléchargement » Modalités d'accès Version 1.9 et description des fi Annexe 4 : Exemple de Formulaire de recueil de consentement Modèle de Recueil Version 1 de Consentement.de



Service de mise à disposition de données de mesures quotidiennes de sites de consommation ou production raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis, entre Enedis et une collectivité

Identification : Service de mise à disposition des collectivités de données de mesures quotidiennes

Version: 1.1

Version	Date	Nature de la modification	Annule et remplace
0	07/02/2017	Création	-
V0.5	05/05/2017	Modifications et mise en cohérence avec la convention	VO
V1.0	20/10/2017	Intégration des remarques de la DRAJ	V0.5
V1.1	14/11/2017	Clarification sur les règles des §3.1 et §3.2	V1.0

Résumé / Avertissement :

Ce document décrit les modalités expérimentales de communication par Enedis de données quotidiennes de consommation et/ou de production relatives à un ou plusieurs sites raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis.

Il s'adresse aux collectivités locales ou leurs regroupements (EPCI) ayant dans le cadre de leur missions et/ou projet, un besoin de données de mesures fines quotidiennes sur un ou plusieurs sites.

Enedis est susceptible de faire évoluer ces modalités expérimentales en fonction de l'évolution de dispositions réglementaires ou opératoires, ainsi que l'évolution de ses systèmes d'information.



SOMMAIRE

1.	Objet et structure du document	3
2.	Contexte des services de données Enedis	4
	2.1. Obligations d'Enedis en matière de protection des données	
3.	Service experimental de mise a disposition de données de mesures quotidiennes	5
	3.1. Donnees accessibles sous réserve du recueil de consentement par le demandeur3.2. Donnees accessibles sans recueil de consentement3.3. Definitions et precisions	6
4.	Expression d'une demande de données de mesure quotidiennes	8
	4.1. Eligibilité technique des PRM au present service 4.2. Modalités d'expression d'une demande	8
	4.2.2. Modalités d'expression d'une demande	
	4.3.1. Cas d'une 1ère demande	10
5.	Contrôles réalisés par Enedis sur la demande exprimée	10
	5.1. Contrôles relatifs à l'identité du demandeur préalables au traitement d'une demande	
	5.2.1. Contrôles préalables au traitement d'une demande	
	5.3. Controles relatifs àu périmetre de la demande	
	5.3.1. Controles relatifs au perimetre technique	
6.	Mise en place de la transmission de données entre enedis et le demandeur	13
	6.1. Première Mise en place	
7.	Transmission des données par Enedis	13
	7.1. Collecte des données et traitements enedis	13
	7.1.1. collecte des données	14
	7.2. Mise à disposition des données	16
	7.2.1. Conditions de services en mode nominal	
	7.3. Avertissement sur les données	16

En tant que gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité, Enedis collecte des informations relatives aux sites de consommation et d'injection raccordés au réseau qu'elle gère.

Les données sont collectées pour chaque point de connexion au réseau, généralement matérialisé par le compteur électrique.



Un point de connexion est identifié par un **numéro unique à 14 chiffres**, appelé « **PRM**¹ » ou « **PDL**² ». Ce numéro figure obligatoirement sur la facture d'électricité du client titulaire du contrat d'acheminement. Il figure également sur l'un des écrans d'un compteur Linky accessible par défilement.

Dans la présente note, le terme « PRM » est retenu et désigne tout point de connexion.

1. OBJET ET STRUCTURE DU DOCUMENT

Ce décrit les modalités expérimentales de communication par Enedis de données quotidiennes de consommation et/ou de soutirage relatives à un ou plusieurs sites raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis.

Ce document est annexé et indissociable de la « Convention de mise à disposition de données de mesures quotidiennes de sites de consommation ou production raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis, entre Enedis et une collectivité territoriale», qu'il détaille et complète.

Plus spécifiquement il détaille le processus complet de mise en place du service selon les 4 temps suivants

- Expression d'une demande de données de mesure énergétiques quotidiennes (§2)
- Contrôles réalisés par Enedis sur la demande exprimée (§3)
- Mise en place par Enedis d'un abonnement à un service de données (§4)
- Transmission des données par Enedis, consultation, et réception des données par le demandeur (§5)

^{1 «} Point Référence Mesures »

² « Point de Livraison »



2. CONTEXTE DES SERVICES DE DONNEES ENEDIS

2.1. OBLIGATIONS D'ENEDIS EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES

En sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution mais également de responsable de traitement au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite loi « Informatique & Libertés » :

- Enedis assure la protection des données à caractère personnel (ci-après « DCP ») et des informations commercialement sensibles (« ICS ») de ses clients.
- Enedis vérifie l'identité du demandeur en lui demandant notamment la production de pièces justificatives.
- Conformément aux procédures de marché concertées sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie, Enedis peut réaliser des contrôles aléatoires et peut, à ce titre, demander aux clients ou aux tiers autorisés, la transmission d'éléments probants permettant de vérifier leurs déclarations.

2.2. DIFFERENTS SERVICES DE DONNEES ENEDIS DISPONIBLES POUR DIFFERENTS USAGES

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, ou de leurs projets de transition énergétique, les collectivités territoriales peuvent avoir besoin de données de mesure de sites de consommation ou de production raccordés au réseau public de distribution géré par Enedis.

Enedis propose déjà un large panel de services de données, dont notamment et non exclusivement :

- Open data Enedis: propose une vision annuelle des consommations et production en France Métropolitaine, et ce jusqu'à la maille Iris (http://www.enedis.fr/consommation-electrique-par-secteur-dactivite)
- Gamme de solutions aux collectivités (sur demande auprès de votre Interlocuteur Privilégié)
 - o NERGI (Agrégats de consommation annuels standards ou à maille sur mesure)
 - o PRECARITER : Aide au diagnostic de la précarité Energétique jusqu'à la maille Iris
- Espaces clients Enedis : Données de consommation individuelles au sein des espaces clients sécurisés
- Transmission de données mises en place avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n° 2015-992 du 17 août 2015) :
 - Article 28 : Communication de données de comptage à certains acteurs (propriétaires et gestionnaires d'immeubles) dans un objectif de maîtrise de la demande en énergie (« MDE »). (Articles L. 341-4 et D. 341-13 et s. du code de l'énergie)
 - Article 179 : Communication de données aux personnes publiques pour l'exercice de leurs compétences. (Articles L. 111-73 et D. 111-52 et s. du code de l'énergie ; cf. également arrêté du 18 juillet 2016)
 - Article 153 : communication aux AODE (Articles D. 2224-34 et s. du code général des collectivités territoriales)



3. SERVICE EXPERIMENTAL DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES DE MESURES QUOTIDIENNES

Le service de mise à disposition de données de mesure quotidienne, permet aux collectivités de disposer de différents types de données de mesures énergétiques.

Des mécanismes de protection sont mis en place par Enedis pour garantir la protection des données contre un risque éventuel de reconstitution de données sensibles (DCP, ICS, etc.)

Concrètement ce niveau de protection dépendra des critères suivant :

- Nature des données demandées :
 - Soutirage ou injection
 - Consommation / production issues des index ou Courbes de charges
- Taille des ensembles de PRM pour lesquels des données sont demandées
- Usage final fait des données par le demandeur et l'accessibilité de ces dernières :
 - Usage Public
 - Usage Restreint (communication restreinte aux plus stricts besoins du Projet lequel exclut toute diffusion publique des Données Visées par quelque moyen que ce soit ou communication excédant un périmètre restreint et maitrisé et excluant toute diffusion publique)

Les mécanismes de protections incluent :

- La contractualisation entre Enedis et le demandeur (via une convention de mise à disposition des Données Visées)
- La nécessité (ou non) de recueillir le consentement du client final (libre, spécifique et éclairé) par le demandeur
- Des algorithmes de protection des données appliquées avant leur transmission au demandeur dans le cas où celles-ci nécessitent une anonymisation :
 - Sommation des mesures de plusieurs PRM
 - o Présentation de la consommation d'un ensemble de PRM en quartiles arrondis (dont médiane)

3.1. DONNEES ACCESSIBLES SOUS RESERVE DU RECUEIL DE CONSENTEMENT PAR LE DEMANDEUR

> Pour un usage public ou restreint

Nature des données demandées	Taille nécessaire des ensembles de PRM	Forme de publication des données disponibles au demandeur
Energie quotidienne consommée	Pas de contrainte	 Somme des consommations individuelles des PRM constitutifs de l'ensemble Consommation de l'ensemble de PRM en quartiles arrondis (dont médiane) Données individuelles simples
Energie quotidienne produite	Pas de contrainte	 Somme des consommations individuelles des PRM constitutifs de l'ensemble Consommation de l'ensemble de PRM en quartiles arrondis (dont médiane) Données individuelles simples
Courbe de charge quotidienne de consommation ou de production au pas 30'	Pas de contrainte	 Courbe de charge synchrone de soutirage de l'ensemble de PRM



3.2. DONNEES ACCESSIBLES SANS RECUEIL DE CONSENTEMENT

Pour ces seuils d'agrégation quotidiens pour lesquels il n'existe à ce jour pas de norme, il convient de rappeler la compétence de la CNIL pour certifier ou homologuer des processus d'anonymisation des DCP (art. 11 de la loi Informatique à Libertés)

Enedis a initié un dialogue avec la CNIL pour valider les « tailles minimales » des ensembles de PRM.

Dans cette attente, les seuils indiqués ci-dessous font foi :

> Pour un usage public

Nature des données demandées	Taille nécessaire des ensembles de PRM	Forme de publication des données disponibles au demandeur
Energie quotidienne consommée	101 PRM et +	 Somme des consommations individuelles des PRM constitutifs de l'ensemble Consommation de l'ensemble de PRM en quartiles arrondis (dont médiane)
Energie quotidienne produite	11 PRM et +	 Somme des consommations individuelles des PRM constitutifs de l'ensemble Consommation de l'ensemble de PRM en quartiles arrondis au kWh (dont médiane)

> Pour un usage restreint

Nature des données demandées	Taille nécessaire des ensembles de PRM	Forme de publication des données disponibles au demandeur
Energie quotidienne consommée	11 PRM et +	 Somme des consommations individuelles des PRM constitutifs de l'ensemble Consommation de l'ensemble de PRM en quartiles arrondis (dont médiane)
Energie quotidienne produite	11 PRM et +	 Somme des consommations individuelles des PRM constitutifs de l'ensemble Consommation de l'ensemble de PRM en quartiles arrondis au kWh (dont médiane)



3.3. DEFINITIONS ET PRECISIONS

éclairé.

Terme	Précisions / Définition / Commentaire
Consommation / production	Le système d'information Enedis procède à des télé-relevés de compteurs communicants pour relever les informations de mesures nécessaires à la réalisation de son rôle de GRD.
quotidienne	Dans le cadre du présent service de données, et pour chaque PRM déclaré dans le formulaire de paramétrage du service (Annexe 2 de la Convention), Enedis relève quotidiennement les compteurs, et plus particulièrement les index des différentes classes temporelles ayant décompté de l'énergie consommée ou produite durant chaque journée (par exemple « heure pleine » et « heure creuse » pour le soutirage).
	Par comparaison avec les index relevés la veille, Enedis calcule alors la quantité d'énergie soutirée ou injectée sur chaque journée, entre chaque « arrêté d'index ».
Courbe de charge	Dans le cadre du présent service de données, Enedis relève quotidiennement les courbes de mesure (aussi appelées courbe de charge) des PRM inclus dans la demande.
quotidienne pas 30'	Les Courbes de mesures sont constituées des puissances moyennes atteintes « au pas 30 minutes », en soutirage ou en injection. On peut également les définir comme l'ensemble de valeurs moyennes horodatées de la puissance active injectée ou soutirée, sur des périodes d'intégration consécutives et de même durée.
	Pour une courbe dite « quotidienne » du jour « J », le premier point de début de mesure est horodaté à « J-00h00 » et le dernier point de mesure étant à « J-23:30 ».
Protection des données	En sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution mais également de responsable de traitement au sens de la loi Informatique & Libertés, Enedis assure la protection des données à caractère personnel et des informations commercialement sensibles de ses clients.
	Ce cadre de protection des données est amené à évoluer, en fonction de la législation en vigueur.
Recueil du consentement	Lorsque les données souhaitées par le demandeur sont individuelles, ou relevant d'un ensemble de PRM sous un seuil ne permettant pas leur anonymisation, le demandeur doit avoir recueilli le consentement du client.
	Ce recueil du consentement client, réalisé par le demandeur, doit être libre spécifique et



4. EXPRESSION D'UNE DEMANDE DE DONNEES DE MESURE QUOTIDIENNES

4.1. ELIGIBILITE TECHNIQUE DES PRM AU PRESENT SERVICE

Le service de mise à disposition de mesures énergétiques quotidiennes est rendu sur des PRM compatibles avec le service c'est-à-dire satisfaisant aux situations suivantes :

PRM raccordés au réseau de distribution publique géré par Enedis

ET

- PRM disposant d'un dispositif de comptage répondant aux critères suivants :
 - o Clients professionnel et entreprise : le site est équipé d'un compteur communicant et télé-opéré
 - o Clients particuliers : le site est équipé d'un compteur Linky communicant et télé-opéré par Enedis

4.2. MODALITES D'EXPRESSION D'UNE DEMANDE

4.2.1. CONTRACTUALISATION DE LA DEMANDE

Compte tenu du caractère expérimental du présent service :

- Une convention sera systématiquement établie entre Enedis et le demandeur (Collectivités locales ou leur regroupement).
- Cette convention rappelle synthétiquement les différentes composantes du service qui sont détaillées dans le présent document, les engagements réciproque des Parties, et les conditions dans lesquelles elles sont mises en place entre Enedis et le Demandeur.

Cette convention est indissociable de ses annexes.

4.2.2. MODALITES D'EXPRESSION D'UNE DEMANDE

Le processus d'expression d'une demande est itératif compte tenu de la nature même des éléments à spécifier pour mettre en place le service de transmission de données (périmètre, type de données, règles de protection) à mettre en œuvre, et signer la Convention une fois le périmètre des Données Visées arrêté.



Enedis propose en conséquence un processus type permettant la bonne réalisation des phases d'expression de la demande, exposé dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Phases	Parties prenantes	Description
Cadrage du besoin	DemandeurIP Enedis	 Le demandeur et l'IP échangent sur un projet, ou un besoin de données du demandeur. L'IP collecte les principales dimensions du besoin. L'IP et le demandeur prennent date pour une nouvelle réunion ou Enedis exposera les solutions dont elle dispose pour répondre au besoin, sur la base des données collectées.
Approfondisse ment du besoin	 Demandeur Appui du demandeur IP Enedis Expert Enedis 	 Le demandeur et son appui rappellent / précisent leur besoin. L'IP et l'expert Enedis proposent des solutions permettant de répondre tout ou partie au besoin exprimé. S'il répond effectivement au besoin, le service de mise à disposition de données de mesures quotidiennes peut-être retenu par les parties prenantes. Les parties prenantes conviennent d'une réunion pour établir la convention relative à la mise à disposition de données de mesures quotidiennes.
Prise de connaissance de la documentation support du service	DemandeurAppui du demandeurIP EnedisExpert Enedis	 L'IP et l'expert Enedis exposent les clauses principales de la convention et les explicitent au besoin. En cas d'accord du demandeur, la documentation, dont la présente note est passée en revue. le formulaire en annexe 2 de la Convention est également remis au format électronique et commentée par Enedis.
Collecte des documents et saisie du formulaire	DemandeurAppui du demandeurBack Office Enedis	 Remplissage du formulaire Collecte des éventuels recueils de consentement clients nécessaires Envoi du Formulaire dématérialisés ainsi que des pièces justificatives à Enedis via l'email : dataconsoelec@enedis.fr
Validation du formulaire de demande (Optionnelle)	DemandeurAppui du demandeurBack Office Enedis	 En fonction des informations saisies dans la demande, Enedis peut être amenée à effectuer des retraitements informatiques. Le cas échéant, les résultats d'analyses effectuées sont renvoyés pour validation au demandeur. Une fois validé, le fichier de paramétrage est renvoyé aux services techniques Enedis : dataconsoelec@enedis.fr
Contrôles relatifs au demandeur et à la demande	Back Office EnedisDemandeur	 En fonction des informations saisies dans la demande, le back office Enedis peut être amené à faire un échantillonnage de recueils de consentement collectés par le demandeur. Cette condition est suspensive sur la poursuite du processus. En fonction de la complétude du dossier de référencement administratif, le back office Enedis peut être amené à demander des éléments complétifs pour le dossier.
Référencement de la demande et Signature de la convention	DemandeurAppui du demandeurIP EnedisExpert Enedis	 La demande est prise en compte et référencée quand toutes les phases précédentes sont closes La convention est signée entre les Parties



4.3. ÉLEMENTS A FOURNIR

4.3.1. CAS D'UNE 1ERE DEMANDE

Le demandeur doit transmettre les éléments suivants:

Le « Formulaire de Demande de référencement d'un tiers » renseigné

Pièces à fournir

- Le « Formulaire de Paramétrage du service » renseigné
- La copie de certains documents selon la situation du demandeur:

. ypo alo personii e	
Collectivité locale (commune, département,)	 carte d'identité ou passeport du demandeur cachet de la collectivité (sur le formulaire Annexe 2 de la Convention)
EPCI (syndicat	 carte d'identité ou passeport du demandeur

extrait des statuts



Type de personne

intercommunal...)

Lorsque le tiers est une personne morale (professionnel, collectivité locale, association, ...), Enedis lui attribue un « n° de référencement » unique (par n° SIRET le cas échéant) et enregistre ses informations personnelles à des fins de gestion et de traçabilité. Le n° de référencement peut être utilisé uniquement par des personnes appartenant à l'entité du tiers le cas échéant. Enedis demande en outre la désignation d'une unique « adresse de destination des données », seule adresse de communication avec Enedis. Cette adresse est demandée dans le formulaire de référencement

4.3.2. CAS D'UNE MODIFICATION D'UNE DEMANDE

Un tiers doit transmettre les éléments suivants lorsqu'il souhaite modifier une demande initiale:

- Le « n° de référencement » attribué lors de sa première demande
- Le formulaire de paramétrage de service faisant apparaître l'ensemble du périmètre à prendre en compte pour la mise à jour du service, et pas seulement les ajouts ou suppressions. Ce périmètre sera analysé et intégré sur le principe de l' « annule et remplace », en lieu et place du précédent formulaire transmis
- Les noms, prénom et coordonnées du demandeur valant signature de la demande

5. CONTROLES REALISES PAR ENEDIS SUR LA DEMANDE EXPRIMEE

5.1. CONTROLES RELATIFS A L'IDENTITE DU DEMANDEUR PREALABLES AU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

- Enedis vérifie la cohérence des pièces fournies avant de transmettre des données demandées. La liste des pièces à fournir est inclue dans l'annexe 2 de la Convention.
- Pour les demandes suivantes du tiers, Enedis vérifie l'existence du n° de référencement transmis. Enedis se réserve également la possibilité de contacter directement le signataire de la demande de référencement pour toute vérification de l'identité du demandeur.



5.2. CONTROLES RELATIFS AUX DECLARATIONS DU DEMANDEUR

5.2.1. CONTROLES PREALABLES AU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

- S'il s'agit de la 1ère demande, et que les données demandées l'exigent, Enedis demande systématiquement par e-mail ou courrier la transmission d'éléments permettant de prouver que l'autorisation du client a effectivement été obtenue préalablement à la demande, pour un échantillon des PRM demandés.
- À réception de ces éléments, Enedis vérifie leur contenu puis transmet les données demandées. Ce processus peut augmenter le délai de traitement global de la 1ère demande.

5.2.2. CONTROLES EFFECTUES A LA MODIFICATION D'UNE DEMANDE

- Enedis contrôle ponctuellement que l'autorisation du client a effectivement été obtenue préalablement à une ou plusieurs modifications de demandes, si les données demandées l'exigent.
- Enedis demandera la transmission d'éléments permettant de prouver que l'autorisation du client a effectivement été obtenue préalablement pour les PRM demandés. Ceci pourra inclure la transmission des coordonnées du client si Enedis n'en dispose pas dans les éléments transmis ou de toute délégation de signatures. Les éléments probants doivent être transmis sous un délai de 10 jours ouvrés.
- Enedis est susceptible de contacter certains clients afin d'effectuer les vérifications nécessaires.
- Il appartient au tiers d'enregistrer et de conserver les autorisations des clients sur un support durable.
- Enedis met à disposition un modèle de document pouvant être utilisé par les tiers pour collecter l'autorisation écrite du client (voir les annexes de la Convention).

Pour être valable, l'autorisation du client doit comporter obligatoirement les éléments suivants :



- date de l'autorisation ;
- signature du client avec mention explicite de son identité: nom et prénom du client ou dénomination sociale du client) et de son représentant lorsque celui-ci est une personne morale;
- autorisation expresse du client

Il est fortement conseillé d'y faire apparaître les coordonnées précises du client et du tiers, l'usage prévu des données et une durée de validité circonscrite dans le temps.

À défaut de mention explicite d'une durée de validité, Enedis considèrera que l'autorisation est consentie par le client pour une durée de 1 mois. Au-delà, le tiers ne pourra plus la faire valoir pour obtenir la communication de données.

- Conformément à l'article L. 111-83 du code de l'énergie, « est punie de l'amende prévue aux articles L. 111-81 et L. 111-82 toute déclaration frauduleuse faite par un fournisseur ou par un tiers en vue d'obtenir les données mentionnées aux articles L. 111-75 et L. 111-78. »
- En l'absence de transmission d'éléments probants ou en cas de manquement constaté ou supposé, Enedis suspend toute nouvelle transmission de données vers le tiers. Enedis se réserve en outre la possibilité, en fonction de la situation constatée, d'informer le(s) client(s) concerné(s) et les autorités compétentes.

5.3. CONTROLES RELATIFS AU PERIMETRE DE LA DEMANDE

5.3.1. CONTROLES RELATIFS AU PERIMETRE TECHNIQUE

Enedis vérifie que les PRM demandés sont équipés d'un dispositif de comptage permettant de rendre le service demandé, cf. § 4.1



5.3.2. SUR LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Enedis vérifie que le PRM est raccordé au réseau public de distribution géré par Enedis.

Enedis vérifie la cohérence géographique des points demandés dans le périmètre demandé.

<u>Exemple</u>: La ville de Strasbourg demande un service de données sur 100 de ses bâtiments. Enedis identifie effectivement 99 PRM dans la ville de Strasbourg, et 1 autre PRM à Marseille. Enedis Alerte alors le demandeur, et exclut le PRM du périmètre de service de données.



6. MISE EN PLACE DE LA TRANSMISSION DE DONNEES ENTRE ENEDIS ET LE DEMANDEUR

6.1. PREMIERE MISE EN PLACE

Une fois la demande référencée par Enedis (cf. fin de l'étape §2), et les contrôles obligatoires réalisés, Enedis procède à la mise en place du service de données demandé dans les termes fixés dans la Convention, sous un délai standard de réalisation de 15 jours.

Cette phase ne nécessite pas d'intervention du demandeur et comprend notamment :

- Le paramétrage des systèmes d'informations
- Le télé-paramétrage des compteurs
- La création d'un espace de publication des données dédié au demandeur et répondant aux normes de sécurité et d'hébergement souverain en vigueur

6.2. MODIFICATION

Une fois un service de données mis en place (référencé et activé) :

- Il est possible de modifier celui-ci sur son périmètre de PRM, dans la limite de 1 modification tous les 6 mois, compte tenu des nombreuses interventions humaines nécessaires pour ce service expérimental.
- La modification d'un service de données s'établit sur la base d'une nouvelle demande faite au travers du formulaire de paramétrage qui devra couvrir l'ensemble du périmètre souhaité, et non pas uniquement les ajouts et suppressions par rapport au formulaire initial.

7. TRANSMISSION DES DONNEES PAR ENEDIS

7.1. COLLECTE DES DONNEES ET TRAITEMENTS ENEDIS

7.1.1. COLLECTE DES DONNEES

- Toutes les données utilisées sont issues du processus de télé-relève à distance des compteurs communicants.
- Dans le cadre du présent service, la fréquence de la télé-relève est journalière et a lieu durant la « nuit applicative » (Opérations d'acquisition de données dans les systèmes d'information). Ainsi les données de la journée « J » sont reçues par le distributeur jusqu'à « J+1 08h00 ».
- Il faut alors les traiter et les mettre en qualité avant de pouvoir les utiliser dans le cadre du présent service.



7.1.2. CORRECTION / ESTIMATION DES DONNEES

■ Plusieurs états de fait peuvent induire un besoin de corriger des données, ou d'estimer des données manquantes.

Type de traitement	Description du traitement	
Correction des données	Courbes de charges	
	Si le nombre de point 30 minutes manquant est inférieur à 1 heure : interpolation linéaire réalisée entre les deux derniers points présents	
	■ Dans le cas où l'intervalle manquant est supérieur à 1 journée : pas de correction	
	Consommations issues d'index	
	 Au-delà : forçage de la valeur de consommation à zéro 	
	■ Dans le cas où l'intervalle manquant est supérieur à 1 journée : pas de correction	
Estimation des données Courbes de charges		
	Si le nombre de points manquants est supérieur à 1 heure et inférieur à 1 journée : recopie J-7	
	Dans le cas de l'absence d'un historique de courbe de charge en J-7 : forçage à zéro des points manquants	
	NB : Enedis pourra implémenter des mécanismes d'estimation supplémentaires en cours de vie du service.	
	Consommations issues d'index	
	Si l'index manquant pour le calcul ne représente qu'1 journée : recopie de la consommation J-7	
	■ Dans le cas de l'absence d'un historique d'index en J-7 : recopie consommation J-14	



7.1.3. ALGORITHMES DE PROTECTION DES DONNEES

Type de traitement	Description de l'algorithme			
Agrégation	Dans le cadre du présent service, l'agrégation consiste à sommer les valeurs individuelles de type de mesure (consommation ou courbe de charge) relevés pour un ensemble de PDL. Cette opération est possible tant pour les consommations que pour les courbes de charge.			
	L'agrégation n'est possible qu'au-delà d'une taille critique qui permet de garantir qu'une tentative de reconstitution frauduleuse de consommation individuelle serait suffisamment complexe par des moyens informatiques.			
quartiles arrondis et médiane	Lorsque l'agrégation n'est pas possible compte tenu d'un trop petit nombre de PDL, ou par choix du demandeur, Enedis procède à la restitution des consommations d'un ensemble de PDL sous forme de « Quartiles arrondis ».			
	Le quartile est calculé en tant que « 4-quantiles » :			
	 le 1er quartile est la donnée de la série qui sépare les 25 % inférieurs des données; 			
	le 2e quartile est la donnée de la série qui sépare la série en deux parties (50%) de la série;			
	le 3e quartile est la donnée de la série qui sépare les 25 % supérieurs des données.			
	La méthode statistique utilisée est décrite via le lien ci-après (https://fr.wikipedia.org/wiki/Quartile), et concerne le cas d'une distribution discrète.			
	Les arrondis sont systématiquement appliqués à l'entier naturel le plus proche en kWh			



7.2. MISE A DISPOSITION DES DONNEES

7.2.1. CONDITIONS DE SERVICES EN MODE NOMINAL

Les présentes dispositions s'appliquent et tiennent compte du caractère expérimental du présent service

Thème	Conditions de réalisations / Avertissements
Nature des données transmises	Les données transmises dans le cadre du présent service peuvent différer d'avec les données « facturières » de l'acheminement qui intègrent des algorithmes complémentaires recoupant plusieurs autres informations issus d'autres processus (Régularisation et forfaits en cas d'anomalie de comptage par exemple).
Mise en place du service de transmission de données	Les parties conviennent d'une période de 6 mois de « mise en place » côté Enedis du service de transmission de données, pendant laquelle les performances globales seront suivies et feront l'objet d'une amélioration progressive Cette période est nécessaire pour Enedis pour ajuster la configuration matérielle sur la zone de relevé et gérer les éventuels parasites venant grever la performance des taux de télé relevés
Délai de transmission des données	Les Données Visées relatives au jour « J » sont transmises au plus tard le surlendemain à midi
Support technique	Un support technique est assuré par Enedis du lundi au vendredi via l'email dataconsoelec@enedis.fr En cas de défaillance technique, Enedis mettra tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais en cas de rupture de celui-ci pour des raisons lui incombant.
Rejeux des envois	
Modification du service de transmission de données	Il est possible de modifier celui-ci sur son périmètre de PRM, dans la limite de 1 modification tous les 6 mois, compte tenu des nombreuses interventions humaines nécessaires pour ce service expérimental.

7.3. AVERTISSEMENT SUR LES DONNEES

Les données transmises dans le cadre du présent service peuvent différer d'avec les données « facturières » de l'acheminement qui intègrent des algorithmes complémentaires recoupant plusieurs autres informations issus d'autres processus (Régularisation et forfaits en cas de dysfonctionnement compteur par exemple).

Ceci est principalement dû aux éléments suivants :

- Caractère expérimental du service,
- Délai court entre la collecte des données, leur traitement puis leur publication,
- Processus d'estimation et de corrections mis en place,

Service de Données de Mesures Energétiques Quotidiennes

Guide d'Utilisation du Formulaire

Version du document

Fonctionnement général du Fichier

EN2DIS

L'objectif de ce Formulaire est de remplir les formulaires de demande auprès d'Enedis, et de présenter en détails l'ensembledes éléments d'une demande, à formuler par le demandeur en Jeux de Données (JDD).

C'est sur la base de ces JDD détaillés, qu'Enedis pourra mener les analyses nécessaires à la validation de la demande pour adivation du service.

Pour ce faire, le fichier fera l'objet de plusieurs échanges entre les différents interlocuteurs Enedis et les représentants du projet concerné. A la fin des échanges, l'ensemble des informations contenues dans le Formulaire devra être validé par les deux parties pour l'activation du service.

- Le remplissage du Formulaire se découpe en 5 étapes, symbolisées par 5 types d'onglet :

 1. Remplir la demande de référencement pour la communication de données

 2. Renseigner la liste des JDD demandés en précisant pour chacun leur nature (injection ou soutirage, individuelle ou agrégée, etc.)
 - 3. Joindre les pièces justificatives par JDD, et recueillir le consentement client si nécessaire

 - Détailler le contenu de chaque JDD selon la maille demandée
 Consulter la réponse suite à l'analyse faite par Enedis, concernant chaque JDD, et valider pour l'activation du service

Remplir la demande de référencement

Cet onglet présente un modèle de formulaire de demande, qu'il convient de remplir avec les informations sur le demandeur qui s'adresse à Enedis pour la souscription au service :

- l'Imprimer le présent onglet puis renseigner les informations Signer le document + ajouter le cachet le cas échéant (cf. partie C.) Scanner l'impression signée + les différentes pièces à fournir (cf. partie C.)
- Envoyer le tout dans un unique mail à dataconsoelec@enedis.fr avec l'objet de mail : "Demandes de données J+2"

ΩIJ

Joindre l'ensemble des documents dans l'onglet "Justificatifs des JDD"

Reccueillir un consentement client

Cet onglet est un modèle de recueil de consentement, à remplir pour toute demande effectuée par un tiers (case à cocher dans le formulaire de demande de référencement) afin de pouvoir être autorisé à recevoir des données issues de compteurs dont le demandeur n'est pas le titulaire du contrat de fourniture Imprimer le présent onglet puis renseigner les informations - Signer l'impression + ajouter le cachet le cas échéant

- Scanner l'impression signée et la maintenir à disposition d'Enedis

- Joindre l'ensemble des documents dans l'onglet "Justificatifs des JDD"

Renseigner une liste de JDD

L'onglet "Liste des JDD" permet d'indiquer les éléments basiques de chaque JDD demandé : Sens, Type, Niveau, Maille, Usage et Statut du demandeur. Pour chaque JDD demandé, une référence lui sera attribuée, afin de pouvoir faciliter les échanges et analyses par la suite, et cette référence se retrouvera dans le nom des fichiers publiés Un libellé est également proposé pour expliciter la référence, et se retrouvera égalem dans le nom des fichiers publiés.

En fonction des éléments renseignés, des indications seront données sur la cohérence des JDD, la nécessité de recueillir le onsentement client et les informations à fournir dans la demande

Joindre les pièces justificatives par JDD

onglet "Justificatifs des JDD" permet de joindre directement dans le Formulaire, les pièces justificatives nécessaires à la demande pour chaque JDD. Il s'agit d'intégrer dans cet onglet les documents dans le tableau de synthèse associé à chaque JDD indiqué dans l'onglet "Liste des JDD". Pour ce faire, il faut suivre les étapes suivantes, qui sont également rappelées dans l'onglet

- Rassembler l'ensemble des pièces dans une archive compressée (ex .zip)
- Insérer l'archive en tant qu'objet dans le Formulaire Excel (Insertion > Objet > Parcourir)
- 3 Positionner l'objet inséré dans la case en face du JDD correspondant

Détailler une demande de JDD et valider la réponse

Une fois complétées les caractéristiques d'un JDD, les détails constitutifs de chaque JDD sont à renseigner dans les onglets "Détails JDD" correspondant à chaque JDD créé dans la liste (JDD 1 jusqu'à 8). Selon la maille de la demande sélectionnée, cet onglet devra contenir des Codes PDL, des Codes INSEE ou des Adresses, respectant les règles s uivantes

Code PDL : Code de 14 caractères sans espace Code Commune INSEE : Code de 5 chiffres sans espace Code IRIS: Code de 9 chiffres sans espace

Numéro dans la Voie : Un numéro unique par ligne et écrit en chiffres

Numero dans la Yoie: Un numero unique par ligne et ecrit en chiffres Indice de Repétition de la Voie: Champ laisé vide ou comportant une des mentions proposées Type de voie et libellé de voie: En toutes lettres capitales et sans abréviation (Ne pas utiliser BVD pour BOULEVARD, GAL pour GENERAL, ST pour SAINT,...) Code Postal: Identifiant à 5 chiffres (cf. référentiel postal)
Nom de la commune: En toutes lettres capitales et sans abréviation (Ne pas utiliser ST-DENIS pour SAINT-DENIS,...)
Code INSEE de la commune: Identifiant à 5 chiffres (cf. référentiel INSEE)

Nombre estimé de PRM : Nombre de PRM identifiés / estimés par le demandeur pour chaque adresse ou regroupement d'adresses

Un encart vert est prévu pour apporter (par Enedis) les éléments de réponse liés à chaque ligne et pour chaque JDD, ainsi que la case pour la signature qui sera demandée pour validation.

Comprendre l'onglet Réponse (usage Enedis uniquement)

Une fois chaque JDD analysé, Enedis utilise chaque onglet "Réponse JDD" pour effectuer l'analyse de la demande et propose un résultat qui fera ensuite l'objet d' une validation de la part du demandeur, dans l'onglet "Détail", présentés dans les cadres en vert.

Cet onglet "Réponse" fonctionne sur la base des références de lignes de l'onglet "Détails JDD" : A chaque ligne (L1, L2, etc.) que veut traiter l'agent Enedis, il lui suffit d'inscrire cette référence dans la colonne "Réf. Ligne du Détail" et le contenu renseigné par le demandeur à l'onglet "Détail JDD" est alors copié auto

Note : une même référence de ligne (L2 par exemple) peut être répétée autant de fois que nécessaire dans la colonne "Réf. Ligne duDétail". Pour ajouter une ligne, faire comme précédemment expliqué.

L'agent Enedis peut alors effectuer son analyse, en faisant correspondre une liste de PRM avec l'élément présent dans la colonne "Détail demandé", et en indiquant les attributs de ces PRM : Segment, SI référent, Télé-opérabilité, existance d'une collecte récurrente

Note: Lorsque la maille demandée ne prend pas la forme d'une liste de PRM (i.e. adresse, IRIS ou INSEE), mais que le niveau demardé est agrégé, Enedis ne pourra pas communiquer la liste des PRM correspondants au

Enfin, le tableau récapitulatif permet d'identifier le nombre de PRM retenus par Enedis, ainsi que la règle d'agrégation (et l'éventuel besoin de consentement de celle-ci) tout en présentant un champ de statut de validation de la demande d'un JDD. Ce tableau est également présent sur l'onglet "Détail JDD" pour la validation par le demandeur.



Cadre réservé Enedis			
1			

Formulaire de demande de référencements pour la communication de données de mesures énergétiques quotidiennes

A. DEMANDEUR					
□ Collectivité locale (commune	e, département, etc.) EPCI (hors syndicat d'électricité)				
Dénomination sociale :					
Adresse :					
Code postal :	.1_1				
Représenté par : M. □ Mme □ Nom :	Prénom :				
	Prenom:				
Adresse professionnelle : Code postal : _ _ _ Commune :					
Le signataire du présent formulaire déclare être dûment habilité	é à agir pour le compte du Demandeur.				
ADRESSE MAIL DU DESTINATAIRE DES DONNÉES (adresse uniq	ue : identifiant pour l'accès aux données)				
E-mail: ammar.aljer@univ-lille.fr					
B. DEMANDE					
 Je souhaite obtenir la communication des données 	s listées dans le « formulaire de paramétrage du service » joint au présent formulaire :				
☐ Par un accès manuel (F					
 J'ai lu et compris les conditions de réalisation du se 	ervice telles que décrites dans la convention et toutes ces annexes :				
	nt il demande la communication constituent des informations confidentielles au sens de l'article e du Demandeur en vue d'obtenir ces données est susceptible d'engager sa responsabilité et le l'énergie.				
pas communiquer ces informations à des tiers sauf obligation r dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et a sur simple demande auprès de Enedis, 34 place des Corolles, 92	nelles soient conservées par Enedis à des fins de gestion et de traçabilité. Enedis s'engage à ne églementaire. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Demandeur d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer 1079 Paris La Défense Cedex. cuteur administratif et technique désigné dans la Convention, pour coordonner la mise en				
C. Pieces jointes à fournir pour la dem	ande				
Type de personne	Pièces à fournir				
Collectivité locale (commune, département, etc.)	- Carte d'identitié ou passeport du Client - Cachet de la collectivité				
EPCI (syndicat intercommunal, etc.)	- Carte d'identitié ou passeport du Client - Extrait des statuts				
D. Signature de la demande					
	Signature du Demandeur + cachet				
Fait à :					
Le:/					
- Imprimer le présent onglet puis renseigner les inf					
- Signer le document + ajouter le cachet le cas éche	(- u.t. (- f. u u.t.) - C)				

- Scanner l'impression signée + les différentes pièces à fournir (cf. partie C.)
- Envoyer le tout dans un unique mail à <u>dataconsoelec@enedis.fr</u> avec l'objet de mail : "Demandes de données J+2"
- Joindre l'ensemble des documents dans l'onglet "Justificatifs des JDD"

MODELE DE CONSENTEMENT POUR LA COMMUNICATION A UN TIERS DE DONNEES DE COMPTAGE

A - TITU	LAIRE du contrat de fo	ouniture (Pour un client particulier)			
м. 🗆	Mme □	Nom :		Prénom : _	
Adresse	:				
		Commune :			
В - тітц		ouniture (Pour un client professionnel ou			
		Entreprise Collectivité locale (comm	une, département,) 🗆	EPCI (syndicat de gestion)	Association, copropriété □
Dénomi	nation sociale :	F	Forme juridique (SA, SARI	-,) :	
					ode NAF) : _ _ _ _
Adresse	:				
	stal : _ _ _				
Représe	nté par (signataire du	présent document) :			
М. 🗆	Mme □	Nom :		Prénom :	
Adre	sse professionnelle : _			Fonction occupée :	
N° té	léphone :			E-mail :	
Le signat	taire du présent formu	ulaire déclare être dûment habilité par le c	lient pour la signature du	présent document.	
C - POIN	T(S) DE LIVRAISON DU	J TITULAIRE - A remplir par le Client (Parti	culier ou Professionnel)		
	sont les suivants :	at de fourniture, la presente autorisation			
D - UTILISATION DES DONNEES - A remplir préalablement par l'entité sollicitant le présent consentement					
Usage d	Usage des données - préciser ici les finalités du projet (conseil énergétique, études,) et l'usage des données dans ce cadre :				
Tiers au	torisé(s) - Personne(s)	et/ou entité(s) partenaire(s) du projet aut	orisée(s) à recevoir et ut	liser les données :	
E - DONI	NEES - A remplir par le	Client			
à demar	Par la signature de ce document, le Client titulaire autorise expressément le Tiers autorisé :				
	Les relevés d'index quotidiens, et les consommations ou production quotidiennes en découlant (en Wh) du ou des compteurs ;				
	Les courbes de charge du ou des compteurs (les valeurs moyennes de puissance active (en W) consommée ou produite) mesurées toutes les 30 minutes.				
La présente autorisation est consentie pour une durée de à compter de la date de signature (1 mois en l'absence de mention). Elle ne peut être cédée, et ne peut excéder 24 mois.					
Informat	Le Client accepte expressément que les informations du présent document soient conservées par le ou les Tiers autorisés et Enedis à des fins de gestion et de traçabilité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès du Tiers et/ou d'Enedis, 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex.				
Date				Signature du Client + cachet le cas	échéant
Fait à : Le :	_//				
٠	· /		l .		

- Imprimer le présent onglet puis renseigner les informations Signer l'impression + ajouter le cachet le cas échéant Scanner l'impression signée et la maintenir à disposition d'Enedis

- Joindre l'ensemble des documents dans l'onglet "Justificatifs des JDD"



Nom du Projet	
Nom du Demandeur	
Email Destinataire	
Date de la demande	
Ref. 1ère demande*	
Référence ALIDACE*	

Liste des Jeux de Données demandés Formulaire de Paramétrage

Numéro de version

*Cadre réservé à Enedis

Caractéristiques de la Demande

				4					
Référence JDD	Libellé JDD	Sens	Туре	Niveau demandé en	Maille renseignée en	Usage des	Statut du	Validation des caractéristiques	Consentement
Reference JDD	Facultatif / 10 caract. max	électrique	de donnée	sortie	entrée	données	demandeur	validation des caracteristiques	client
JDD 1	Ejeanmace	Soutirage	CDC 30 min	Individuel	PRM	Restreint	Titulaire	ОК	-
JDD 2	CSstmartin	Soutirage	CDC 30 min	Individuel	PRM	Restreint	Titulaire	OK	-
JDD 3	manufact	Soutirage	CDC 30 min	Individuel	PRM	Restreint	Titulaire	OK	-
JDD 4								+	-
JDD 5								+	-
JDD 6								+	-
JDD 7								+	-
JDD 8								+	-

Information à fournir
dans l'onglet "Détails"
Code(s) PRM 14 chiffres
Code(s) PRM 14 chiffres
Code(s) PRM 14 chiffres
-
-
-
-

Informations générales

Glossaire

Sens électrique - Type d'utilisation du réseau Enedis

<u>Injection</u> : Production d'électricité <u>Soutirage</u> : Consommation d'électricité

Type de données - Nature de la donnée demandée

Energie quotidienne : Volume consommé ou produit sur 1 journée CDC 30 min : Courbe de Charge quotidenne au pas 30 min

Energie & CDC: Les 2 types de données / Disponible uniquement au niveau individuel

Niveau demandé - Maille du résultat exprimé

Individuel : 1 valeur par PRM

Agrégé : 1 valeur par maille de la demande

Agrégé par adresse : 1 valeur par ligne d'adresse renseignée dans l'onglet "Détail"

Maille renseignée en entrée - Information dont dispose le demandeur

Une demande peut s'effectuer à la maille Code commune INSEE, Code IRIS, adresse ou PRM

Usage des données - Champ de diffusion des données (si sans consentement)

<u>Public</u>: Données accessibles à tout le monde

Restreint : Données diffusée uniquement aux membres du projet

Statut du demandeur - Nature de la relation contractuelle du demandeur

<u>Titulaire</u>: Détenteur du contrat de fourniture <u>Tiers</u>: Non-titulaire du contrat de fourniture

Numéro de version de la demande

A incrémenter si un des éléments de la liste des JDD a été modifé, ou en cas d'ajout/suppression, par rapport à une version antérieure validée

Règles d'agrégation applicables selon l'usage et le consentement

validé AVEC le consentement client, pour un usage public ou restreint :

	Nombre de PRM dans	
	l'agrégat	Règles d'agrégation applicables
Energie quotidienne en soutirage	Pas de contrainte	- Somme des valeurs de l'agrégat - Quartiles de l'agrégat (à venir)
Energie quotidienne en Injection	Pas de contrainte	- Somme des valeurs de l'agrégat - Quartiles de l'agrégat (à venir)
Courbe de charge quotidienne en soutirage	Pas de contrainte	- Somme des valeurs de l'agrégat
Courbe de charge quotidienne en	Pas de contrainte	- Somme des valeurs de l'agrégat

validé SANS consentement client pour un usage public :

Nature des données demandées	Nombre de PRM dans l'agrégat	Règles d'agrégation applicables
Energie quotidienne en soutirage	≥100	- Somme des valeurs de l'agrégat - Quartiles de l'agrégat (à venir)
Energie quotidienne en Injection	≥10	- Somme des valeurs de l'agrégat - Quartiles de l'agrégat (à venir)
Courbe de charge quotidienne en soutirage	≥5000	- Somme des valeurs de l'agrégat
Courbe de charge quotidienne en Injection	≥500	- Somme des valeurs de l'agrégat

validé SANS le consentement client pour un usage restreint :

	Nombre de PRM dans l'agrégat	Règles d'agrégation applicables
Energie quotidienne en soutirage	≥10	- Somme des valeurs de l'agrégat - Quartiles de l'agrégat (à venir)
Energie quotidienne en Injection	≥10	- Somme des valeurs de l'agrégat - Quartiles de l'agrégat (à venir)
Courbe de charge quotidienne en soutirage	≥5000	- Somme des valeurs de l'agrégat
Courbe de charge quotidienne en Injection	≥500	- Somme des valeurs de l'agrégat



Pièces justificatives par JDD *Formulaire de Paramétrage*





Synthèse des pièces justificatives jointes

Référence JDD	Pièces correspondantes
JDD 1	
JDD 2	
JDD 3	
JDD 4	
JDD 5	
JDD 6	
JDD 7	
JDD 8	



Détails des Jeux de Données demandés Formulaire de Paramétrage

Signature du demandeur valant accord sur le périmètre retenu :

Référence JDD		JDD 1	Nombre de PRM retenus	0
Information à fou	nir Code(s)	PRM 14 chiffres	Règle d'agrégation applicable	
Statut du détai		OK	par Enedis	•

Seuil d'anonymat	Nombre d'agrégations disponibles
règlementaire	Sans consentement Consentement requis

Ref.	Code(s) PRM	Code(s) Commune INSEE Code(s) IRIS	Adresse(s)					Nombre de PRM éligibles	
Pour la Réponse	Conserver le format TEXTE	Conserver le format Conserver le jermen de mois de moi	Conserver le format TEXTE	Code INSEE Nombre estimé de la Commune de PRM Conserver le format TEXTE par adresse	Conserver le format TEXTE	Complétude des champs	Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis	
	50066570143563					OK	OK		
	50088814930324					OK	OK	-	
L3	50099668826786					OK	OK	•	
L4						-	•	•	
L5						-	-	•	
L6						-	-		
L7						-	-	•	
L8						-	-	•	
L9						-	-	•	
L10						-	-	-	
L11						-	-	-	
L12 L13						-	-		
L13							-		
L14 L15									
L16						-			
L17									
L18						-	-		
L19						_			
L20						_			
L21						-			
L22									
L23						-	-	-	
L24						-			
L25						-			
L26						-	-		
L27						-	-		
L28						-	-		
L29						-	-	-	
L30						-	-		
L31						-	-		
L32						-	-		
L33						-	-	•	
L34						-	-	-	
L35						-	-	-	
L36						-	-	•	
L37						-	-	•	
L38						-	-	•	
L39						-	-		
L40						-	-		



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

			_
Référence JDD	JDD 1	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	Code(s) PRM 14 chiffres	0	-

Synthèse des agre	gations par adresse
OK sans consentement	OK consentement requis

Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	Identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
Kei. Ligile du Detail	50066570143563	identification Effects	Liste FRIVI associes	Segment Chefit	Segment rechnique	31 Kelerent	PRIVITEIE-TEIEVADIE	Conecte CDC deja activee
12					-			
LZ	50088814930324				-			
L3	50099668826786							
L4	0							
L5	0							
L6	0							
L7	0							
L8	0							
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0						ĺ	
L14	0						ĺ	
L15	0						ĺ	
L16	0						ĺ	
L17	0				İ		İ	
L18	0				İ		İ	
L19	0				İ		İ	
L20	0						i	
L21	0				İ		İ	
L22	0							
L23	0							
L24	0							
L25					<u> </u>			
L26					 			
120	U							

Ref	PRM retenus par ligne	
11		
L4		
£6	-	
L8		
887877		
112		
	-	
	-	
£15		
2.17		
	-	
	-	
L24		
£25	-	
L26		



Détails des Jeux de Données demandés

Formulaire de Paramétrage

Référence JDD	JDD 2	Nombre de PRM retenus	0
Information à fournir	Code(s) PRM 14 chiffres	Règle d'agrégation applicable	
Statut du détail	OK	par Enedis	·

Signature du demandeur valant accord sur le périmètre retenu :

Seuil d'anonymat	Nombre d'agrégations disponibles				
règlementaire	Sans consentement Consentement requis				
_					

Ref.	Code(s) PRM	Code(s) Commune INSEE	Code(s) IRIS	Adresse(s)			S	tatut	Nombre de PRM éligibles
Pour la Réponse	Conserver le format TEXTE	Conserver le format TEXTE		Conserver le format TEXTE		Code INSEE de la Commune Conserver le format TEXTE Nombre estimé de PRM par adresse	Conserver le format TEXTE	Complétude des champs	Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis
L1								-	-	-
L2								-	-	-
L3								-	-	
L4								-	-	-
L5								-	-	-
L6								-	-	
L7								-	-	-
L8								-	-	-
L9								-	-	-
L10								-	-	-
L11								-	-	
L12								-	-	
L13								-	-	
L14								-	-	-
L15								-	-	-
L16								-	-	-
L17								-	-	-
L18								-	-	
L19								-	-	-
L20								-	-	
L21								-	-	
L22								-	-	
L23								-	-	



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

Référence JDD	JDD 2	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	Code(s) PRM 14 chiffres	0	

Synthèse des agre	gations par adresse
OK sans consentement	OK consentement requis

Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	Identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
L1	0							
L2	0							
L3	0							
L4	0							
L5	0							
L6	0							
L7	0							
L8	0							
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0							
L14	0							
L15	0							
L16	0							
L17	0							
L18	0							
L19	0							
L20	0							
L21	0							
L22	0							
L23	0							
L24	0							
L25	0							
L26	0							
L27	0							
L28	0							
L29	0							
L30	0							
L31	0							
L32	ا ا							
L33	0							
L34	0							
L35	0							
L36	0							
L37	0							
L38	0							
L39	0							
L40	0							
	U							
L41	0							
L42	0							
L43	0						<u> </u>	

CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR	
222222222222222222	
Ref	
2222222472,1222222	**************************************
37.7	
5000000 At 4000000	
\$333333333	<u> </u>
500000 P-400000	
000000000000000000000000000000000000000	
12	
200000000000000000000000000000000000000	
200000000000000000000000000000000000000	
2000000 A; 2000000	
500000000000000000000000000000000000000	
\$55550FE-555555	
2000000.77.4000000	
16	
\$50000 A : 200000	
200000000000000000000000000000000000000	033333333333333333333333333333333333333
\$333330 by 200333	
5555550-05555555	
2222222 F - 222222	
888888.52288888	
555555599999555555	
2000000 A. J. J. J. J. J. J. J. J. J. J. J. J. J.	
200000000000000000000000000000000000000	
410	
2000007277730000	
5550E.77.F.75000	
000000000000000000000000000000000000000	
412	
222207242424203333	
\$1000 E 1- 1000	
200000 44 (4 30000	
\$33333757575753333	
\$55500 49 F; 200000	
222222222222222222	
88887 S 15-88888	
555555-72-75-755555	
116	
\$55500 AT \$ > 355000	
5555555555555555555	
\$555500 No Dr.A55550	
000000000000000000000000000000000000000	
972	
000000.72.52.000000	
200000000000000000000000000000000000000	
2000000 AN LC 200000	
00000000000000000000	100000000000000000000000000000000000000
\$55500 Ar-7 x \$5500	
2020202-2-22/202020	
2000000 47-0-000000	
200000000000000000000000000000000000000	
20000 47.7.40000	
555555555555555555555555555555555555555	
\$5000 E-3-30000	
555559,5,57,655555	
33333772-3-33333	
2000000.57.57.200000	
555555555555555555555555555555555555555	<u> </u>
50000 P.A-50000	
000000000000000000000000000000000000000	
195	
555559.5.5.2.555555	
333337722233333	
100001-7-7-600000	
555555555555555555555555555555555555555	
555555 (P.7.: 55555)	
000000000000000000000000000000000000000	
7.70	
555555 7. 17.655555	
\$100 PERSONS	
\$55555 AV 17,65555	
22222222222222222	
\$55555 AC /r 455555	
000000-00000000000000000000000000000000	
SHOW IF THE REAL PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COLUMN TO THE PERSON NAMED IN COL	
555555,212,255555	
80000 AS A 300000	
222222222222222222	
55550F-St; 7, 500000	
000000-42264000000	
111111 12-Y-111111	
555555, 54.24.263333	
\$5550 44 (C \$5550	
555555555555556666	
100 E 7 A 100 E	
000000-00660000000000000000000000000000	
\$1000 Par 1 - 1000	
100000 AT L 200000	
200000000000000000000000000000000000000	
\$55555 AC (4,55555)	

\$100 P. 74 (1988)	
200000000000000000000000000000000000000	
000007077700000	
1000003/2/200000	
2022022222222222222	
100日ぞ大利日日	
222220-01-01000	
\$5555,54,0,75555	



Détails des Jeux de Données demandés Formulaire de Paramétrage

es demandés

Signature du demandeur valant accord sur le périmètre retenu :

Référence JDD	JDD 3	Nombre de PRM retenus	0
Information à fournir	Code(s) PRM 14 chiffres	Règle d'agrégation applicable	
Statut du détail	OK	par Enedis	-

Seuil d'anonymat	Nombre d'agrégations disponibles
règlementaire	Sans consentement Consentement requis
-	

Ref.	Code(s) PRM	Code(s) Commune Code(s) IRIS	Adresse	(s)				Si	atut	Nombre de PRM éligibles
Pour la Réponse	Conserver le format TEXTE	Conserver le format Conserver le fiction Section Section Conserver le fiction Conserver de la conserve de la conserver de la c	Conserver le format TEXTE		Code INSEE la Commune Conserver le format TEXTE	Nombre estimé de PRM par adresse	Conserver le format TEXTE	Complétude des champs	Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis
L1								-	-	-
L2								-	-	•
L3 L4								-	-	-
L4 L5								-	-	
L6								-	-	
L7								-	-	
L8								-	-	-
L9								-	-	-
L10								-	-	-
L11								-	-	
L12								-	-	-
L13 L14								-	-	
L14								-	-	
L16								-	-	
L17								-	-	-
L18								-	-	-
L19								-	-	-
L20								-	-	-
L21								-	-	-
L22 L23								-	-	-
L23 L24								-	-	-
L25								-	-	
L26								-	-	-
L27								-	-	-
L28								-	-	-
L29								-	-	-
L30								-	-	-
L31 L32								-	-	-
L32 L33								-	-	
L34								-	-	
L35								-	-	
L36								-	-	-
L37								-	-	
L38								-	-	-
L39								-	-	-
L40								-	-	-
L41								-	-	-



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

Référence JDD	JDD 3	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	Code(s) PRM 14 chiffres	0	

Synthèse des agre	gations par adresse
OK sans consentement	OK consentement requis

- 6 1 - 6: 11	- (: 4) 1							- " ("
Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	Identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
L1	0							
L2	0							
L3	0							
L4	0							
L5	0							
L6	0							
L7	0							
L8	0							
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0							
L14	0							
L15	0							
L16	0							
L17	0							
L18	0							
L19	0							
L20	0							
L21	0							
L22	0							
L23	0							
L24	0							
L25	0							
L26	0							
L27	0							
L28	0							
L29	0							
L30	0							

A	grégation par adresse
Ref	PRM retenus par ligne
2.1	
L2	-
£3	
L4	-
15	-
£6	
Ł7	
1.8	
L9	
410	
111	
£12	
£13	
214	
115 116	
117	-
517 718	-
/19	
2.19	
120	-
359	
7.72	_
174	
175	
L26	
£27	
L28	
L29	
£30	



Détails des Jeux de Données demandés

Formulaire de Paramétrage

Référence JDD	JDD 4	Nombre de PRM retenus	0
Information à fournir	-	Règle d'agrégation applicable	
Statut du détail	-	par Enedis	-

Signature du demandeur valant accord sur le périmètre retenu :					
	٦				

Seuil d'anonymat	Nombre d'agrégations disponibles				
règlementaire	Sans consentement Consentement requis				

Ref.	Code(s) PRM	Code(s) Commune INSEE	Code(s) IRIS		Adresse(s) Statut					tatut	Nombre de PRM éligibles			
Pour la Réponse	Conserver le format TEXTE	Conserver le format TEXTE	Conserver le format TEXTE	Numéro dans la Voie	Indice de Répétition de la Voie	Type de voie et libellé de voie	Code Postal Conserver le format TEXTE	Nom de la commune	Code INSEE de la Commune Conserver le format TEXTE	Nombre estimé de PRM par adresse	Libellé souhaité (facultatif) Conserver le format TEXTE	Complétude des champs	Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis
L1												-	-	-
L2												-	-	-
L3												-	-	-
L4												-	-	-
L5												-	-	
L6												-	-	-
L7												-	-	-
L8												-	-	-
L9												-	-	-
L10												-	-	-
L11												-	-	-
L12												-	-	-
L13												-	-	-
L14												-	-	-
L15												-	-	•
L16												-	-	•
L17												-	-	•
L18												-	-	•
L19												-	-	-
L20												-	-	-
L21												-	-	-
L22												-	-	-
L23												-	-	-



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

Référence JDD	JDD 4	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	-	0	

Synthèse des agre	gations par adresse
OK sans consentement	OK consentement requis

- 4 - 1 - 1 - 1 - 1	- f: 41 A Af	Identification Enedis						- 11 100 (
Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
12	0							
L2	0							
L3	0							
L4	0							
LS	0							
L6	0							
L7	0							
L8	0							
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0							
L14	0							
L15	0							
L16	0							
L17	0							
L18	0							
L19	0							
L20	0							
L21	0							
L22	0							
L23	0							
L24	0							
L25	0							
L26	0							

A	greg	atrici	1800	Teles	ires	se	
Ref		PRN	M.	enu	s p	ar lli	
£1							
L2							
£3							
L4							
L5							
L6							
2/							
1000 E-000 E							
£10							
711							
£12							
£13							
L14							
115							
£16							
£17							
£18 / 19							
120							
120							
921							
1.72							
124							
1.25							
L26							



Détails des Jeux de Données demandés

Formulaire de Paramétrage

Référence JDD	JDD 5	Nombre de PRM retenus	0
Information à fournir	-	Règle d'agrégation applicable	
Statut du détail	-	par Enedis	-

Signature du demandeur vala	nt accord sur le périmètre retenu :

Seuil d'anonymat	Nombre d'agrégations disponibles
règlementaire	Sans consentement Consentement requis
-	

		INSEE	Code(s) IRIS		Adresse(s)							S	Nombre de PRM éligibles	
Pour la Réponse	Conserver le format TEXTE	Conserver le format TEXTE	Conserver le format TEXTE	Numéro dans la Voie	Indice de Répétition de la Voie	Type de voie et libellé de voie	Code Postal Conserver le format TEXTE	Nom de la commune	Code INSEE de la Commune Conserver le format TEXTE	Nombre estimé de PRM par adresse	Libellé souhaité (facultatif) Conserver le format TEXTE	Complétude des champs	Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis
L1												-	-	-
L2												-	-	
L3												-	-	-
L4												-	•	•
L5												-	-	•
L6												-	-	•
L7												-	-	•
L8												-	-	•
L9												-	-	-
L10												-	-	•
L11												-	-	•
L12												-	-	•
L13												-	-	-
L14												-	-	•
L15												-	-	•
L16 L17												-	-	•
L17												-	-	-
L18 L19														
L20												-	-	
L21														
L22														
L22												-	-	



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

Référence JDD	JDD 5	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	-	0	

Synthèse des agre	gations par odresse
	OK consentement requis

Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	Identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
L1	0			ĺ	ĺ		ĺ	
L2	0							
L3	0							
L4	0							
L5	0							
L6	0							
L7	0							
L8	0							
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0							
L14	0							
L15	0							
L16	0							
L17	0							
L18	0							
L19	0							
L20	0							
L21	0							
L22	0							
L23	0							
L24	0							
L25	0							
L26	0							
L27	0							

100000000000000000000000000000000000000	areantion nor adresse
00000000000000000000000000000000000000	
Ref	PRM retenus par ligne
3000320000	
100000000000000000000000000000000000000	
25	-
2.000	
J Q	
£10	
BB 25151	
£12	
1000 ALC:0000	
£13	
114	
\$5555.72.36.65555 65555555555555555	
£15	-
116	
117	
£18	
119	
L20	
121	
L22	
8888 22 4 4 8 8 8 8	
L23	
L24	
L25	
L26	
2000 T-2,00000	-



Référence JDD

Information à fournir Statut du détail

Détails des Jeux de Données demandés Formulaire de Paramétrage

JDD 6 Nombre de PRM retenus 0
- Règle d'agrégation applicable

orginature da dermanacar var	Signature du demandeur valant accord sur le périmètre retenu :					

Rour la Conserve le format TEXTE Conserve l										•				
Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format TEXTE Conserver le format Conserver le for	Ref.	Code(s) PRM	Code(s) IRIS	Code(s) IRIS			Adresse	e(s)				s	tatut	Nombre de PRM éligibles
12	Réponse				de Répétition	Type de voie et libellé de voie	Conserver le	Nom de la commune	de la Commune Conserver le	de PRM	(facultatif) Conserver le		Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis
13												-	-	•
												-	-	-
15												-	-	-
16												-	-	-
17												-	-	-
18												-	-	-
19												-	-	-
110												-	-	-
111												-	-	-
112													-	-
113													-	-
114														-
115														•
116 ————————————————————————————————————														•
117 18														•
118														•
L19 .														•
120														•
121														•
122														•
123					-									
124													-	
125 126 127 128 129														
126 127 128 129														
127 128 129														
128														
129														
L30														



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

Référence JDD	JDD 6	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	-	0	

Synthèse des agre	gations par adresse
OK sans consentement	OK consentement requis

Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	Identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
L1	Detail delitalide	identification Enedis	Liste FRIVI associes	Segment Chent	Segment rechnique	31 Kelerent	PRIVITEIE-TETEVADIE	Confecte CDC deja activee
L2	0							
L3	0							
L4	0							
L5	0							
L6	0							
L7	0							
L8	0							
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0							
L14	0							
L15	U							
	0							
L16 L17	0							
L18	0							
	0							
L19	U							
L20	U							
L21 L22	U							
	0							
L23	U							
L24	0							
L25	0							
L26	0							
L27	0							
L28	0							
L29	0							
L30	0							
L31	0							

A	grégation par adresse
Ref	PRM retenus par ligne
L1	
L2	
L3	
L/A	
L5	-
46	
L7	
L8	-
L9	
£10	-
L11	
112	
£13	
114	
£15	
L16	-
L17	-
£18	
119	
L20	
121	
27.000	
1223	
524	
2.65	
LZ6	-
527	-
22,5	-
129	
25 (8,000)	-
	-



Détails des Jeux de Données demandés

Formulaire de Paramétrage

JDD	JDD 7	Nombre de PRM retenus	0
a fournir	-	Règle d'agrégation applicable	
			-

Signature du demandeur valant accord sur le périmètre retenu :

Seuil d'anonymat	Nombre d'agrégations disponibles
règlementaire	Sans consentement Consentement requis

Ref.	Code(s) PRM	Code(s) Commune INSEE	Code(s) IRIS				Adresse	(s)				s	Nombre de PRM éligibles	
Pour la Réponse	Conserver le format TEXTE		Conserver le format TEXTE	Numéro dans la Voie	Indice de Répétition de la Voie	Type de voie et libellé de voie	Code Postal Conserver le format TEXTE	Nom de la commune	Code INSEE de la Commune Conserver le format TEXTE	Nombre estimé de PRM par adresse	Libellé souhaité (facultatif) Conserver le format TEXTE	Complétude des champs	Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis
L1												-	-	-
L2												-	-	
L3												-	-	-
L4												-	-	•
L5												-	-	•
L6												-	-	-
L7 L8												-	-	-
L8 L9												-	-	-
L10												-	-	
L11														
L12														
L13														
L14												-		
L15												-		
L16												-		
L17												-	-	
L18												-		
L19												-		-
L20												-	-	
L21												-	-	-
L22												-	-	
L23												-	-	-
L24												-	-	
L25												-	-	-
L26												-	•	•
L27												-	-	-
L28												-	-	•
L29												-	-	
L30												-	-	•
L31												-	-	•
L32												-	-	•
L33												-	-	-
L34												-	-	-
L35 L36												-	-	•
L36 L37												-	-	-
L37												-	-	
L38												-	-	
L39 L40													-	
L40 L41												-	-	
L41 L42												-		
L43												-		
L44												-		
L45												-	-	
L46												-	-	



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

Référence JDD	JDD 7	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	-	0	

OK sans consentement	OK consentement requis

Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	Identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
Ker. Ligne du Detail	Detail demande	identification Enedis	Liste PRIVI associes	Segment Client	Segment Technique	Si Referent	PRIVITEIE-FEIEVABIE	Collecte CDC deja activee
L2	0				 			
L3	0				 			
14	0				-			
L5	0							
	0				-			
L6	0				-			
	U				-			
L8	U				-			
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0							
L14	0							
L15	0							
L16	0							
L17	0							
L18	0							
L19	0							
L20	0							
L21	0							
L22	0							
L23	0							
L24	0							
L25	0							
L26	0							
L27	0							
L28	0							
L29	0							
L30	0							
L31	0							
L32	0							
L33	0							
L34	0							
L35	0							

A	gregation par adresse
	PRM retenus par ligne
1.1	
L2	
13	
	-
£7	
L8	
	_
	7
L23	-
£24	
£25	
	-
£29	
£30	
	-



Référence JDD Information à fournir

Statut du détail

Détails des Jeux de Données demandés Formulaire de Paramétrage

JDD 8	Nombre de PRM retenus	0
-	Règle d'agrégation applicable	

Signature du demandeur valant accord	sur le périmètre retenu :

Seuil d'anonymat	Nombre d'agrégations disponibles					
règlementaire	Sans consentement Consentement requis					

Ref.	Code(s) PRM	Code(s) Commune INSEE	Code(s) IRIS				Adresse	e(s)				S	tatut	Nombre de PRM éligibles
Pour la Réponse	Conserver le format TEXTE	Conserver le format TEXTE	Conserver le format TEXTE	Numéro dans la Voie	Indice de Répétition de la Voie	Type de voie et libellé de voie	Code Postal Conserver le format TEXTE	Nom de la commune	Code INSEE de la Commune Conserver le format TEXTE	Nombre estimé de PRM par adresse	Libellé souhaité (facultatif) Conserver le format TEXTE	Complétude des champs	Cohérence du format	Pour information, ce chiffre est issu des études Enedis
L1												-	-	-
L2												-	-	-
L3												-	-	-
L4												-		-
L5												-	-	-
L6												-	-	-
L7												-	-	-
L8 L9												-	-	
L10														-
L10														
L11													-	
L13													-	
L14												_		
L15												-	-	
L16														-
L17													-	
L18														-
L19												-	-	-
L20												-	-	-
L21												-	-	-
L22												-	-	-
L23												-	-	-
L24												-	-	
L25												-	-	-
L26												-	-	-
L27												-	-	-
L28												-	-	-
L29												-	-	-
L30												-	-	-
L31												-	-	-
L32												-	-	-
L33												-	-	-
L34												-	-	-
L35												-	-	-
L36												-	-	-
L37												-	-	-



Réponse Enedis à la Demande

Formulaire de Paramétrage

PARTIE A REMPLIR PAR ENEDIS UNIQUEMENT

NOTE : L'information du nombre de PRM retenus par ligne du Détail peut être reportée dans l'onglet "Détail" en colonne N.

Référence JDD	JDD 8	Nombre de PRM retenus	Règle d'agrégation applicable
Information à fournir	-	0	

Synthèse des agre	égations par adresse

Ref. Ligne du Détail	Détail demandé	Identification Enedis	Liste PRM associés	Segment Client	Segment Technique	SI Référent	PRM Télé-relevable	Collecte CDC déjà activée
L1	0							
L2	0							
L3	0							
L4	0							
L5	0							
L6	0							
L7	0							
L8	0							
L9	0							
L10	0							
L11	0							
L12	0							
L13	0							
L14	0							
L15	0							
L16	0							
L17	0							
L18	0							
L19	0							
L20	0							
L21	0							
L22	0							
L23	0							
L24	0							
L25	0							
L26	0		·					
L27	0		·					
L28	0		·					
L29	0		·					
L30	0		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
L31	0							
L32	0							
L33	0							
L34	0							
L35	0							
L36	0							

A	areaation par adresse
L2	
13	-
L4	
L5	-
£25	-
L26	-
£28	-
L29	



GUIDE TECHNIQUE PORTAIL ENEDIS TRANSITOIRE

Identification: Enedis Date: 24/04/2017

Nombre de pages : 19

Historique

Version	Auteur	Date	Nature de la modification
V0.1	Nicolas Weiller-Boule	24/04/2017	Création
V0.2	"	22/05/2017	Mise à jour du § 2.1
V0.4	"	28/06/2017	Précisions sur les § 2.1 et § 2.2 et 3.2.2
V1.0	"	14/08/2017	Précisions sur les §3.1.2 et §3.1.3 et §3.1.4
V1.2	"	06/09/2017	Ajout du nouveau DNS
V1.4	"	02/01/2018	Précisions sur le §3.2 pour le format CSV
V1.6	"	27/03/2018	Ajout des périodes et des exemples de fichiers CSV
V1.8	"	07/06/2018	Mise aux couleurs des écrans du Portail + Fichiers JSON
V1.9	"	13/07/2018	Ajout de l'onglet Données manquantes

Accessibilité

☐ Libre	☐ ENEDIS	■ Restreinte	☐ Confidentielle

Rédaction du document

Auteurs	N. Weiller-Boule, H. Mourahine, W. Ruth
Vérificateurs	Juan Pareja
Approbateurs	Antoine Truc
Statut	Version pilote

Document(s) associé(s) et annexe(s)

Nom

Formulaire de demande de référencements d'un tiers et de paramétrage d'une transmission de données de mesures énergétiques quotidiennes ci-après appelé « Formulaire de Paramétrage »

RESUME

Ce document est à destination des projets de collectivités et a pour but de décrire le contenu et les modalités d'accès aux données proposées par le Service Transitoire d'Enedis.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce guide sont destinées à faciliter l'usage du service et ne s'inscrivent à ce titre que dans le cadre de la convention spécifique à laquelle ce document se rapporte.

Sommaire

1	Principe Général de la Publication	3
1.1 1.2	Portail de mise à disposition des donnéesPrincipe de mise à disposition des données sur le Portail par Enedis	
2	Modalités d'accès au portail par les Collectivités	4
2.1	Parcours client utilisateur	
2.1.1	Règles de connexion au portail	4
2.1.2	Modalités de récupération des données quotidiennes	
2.1.3	Cas d'indisponibilité	
2.1.4	Données manquantes	
2.2	Parcours client SI	
2.2.1	Règles de connexion au portail	
2.2.2	Modalités de récupération des données quotidiennes	
2.2.3	Format du WS en sortie des données demandées	
3	Description des données publiées	13
3.1	Organisation des fichiers résultats et cohérence avec la demande	13
3.1.1	Correspondance entre le Formulaire de paramétrage et les fichiers résultats	13
3.1.2	Organisation des fichiers, dossiers et archives	
3.1.3	Convention de nommage des fichiers	
3.1.4	Logique des horodates	
3.2	Description des champs des fichiers	
3.2.1	Fichiers au format CSV	
3.2.2	Fichiers au format JSON	18

1 Principe Général de la Publication

1.1 Portail de mise à disposition des données

La fonctionnalité principale du Portail de publication de la solution transitoire, est la mise à disposition de données énergétiques quotidiennes pour téléchargement par les collectivités en charge de projets « Smart Cities ».

Les données publiées sur ce portail sont le résultat de traitements effectués sur la base de données quotidiennes collectées depuis les compteurs communicants Enedis.

Le portail est accessible aux utilisateurs physiques, tout comme aux SI des collectivités ou de leurs partenaires.

La mise à disposition s'opère par le biais de fichiers de résultats, correspondants aux données demandées au travers de documents remplis par les collectivités ayant sollicité le Service transitoire de Données aux Collectivités.

Le portail permet à un utilisateur ou SI, ou aux deux, d'accéder à l'ensemble des données disponibles sur le périmètre que la collectivité aura précisé dans sa demande, et uniquement celui-ci.

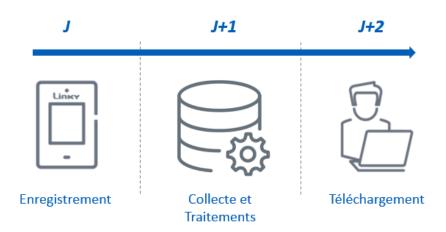
1.2 Principe de mise à disposition des données sur le Portail par Enedis

Les données demandées dans le cadre du Service Transitoire sont collectées, traitées et stockées par Enedis à un rythme quotidien, en dehors du portail.

C'est à la connexion d'un utilisateur, ou d'un SI, au portail, que celui-ci va récupérer les données ainsi produites, et les proposer en téléchargement pour l'utilisateur, ou les transmettre au SI.

Les données quotidiennes sont disponibles au plus tard deux jours après leur date de valeur, et elles resteront disponibles pendant un mois.

La récupération des données fonctionne par le biais d'un téléchargement par l'utilisateur depuis l'IHM du portail, ou bien par un flux direct entre le portail et le SI du projet collectivité.



2 Modalités d'accès au portail par les Collectivités

2.1 Parcours client utilisateur

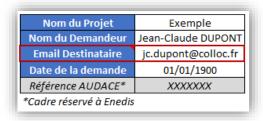
Lors de la rédaction de sa demande, et notamment le « Formulaire de Paramétrage », un utilisateur renseigne une adresse email, qui servira d'identifiant pour accéder au portail.

2.1.1 Règles de connexion au portail

2.1.1.1 Compte et mot de passe

L'authentification au portail des utilisateurs externes à Enedis est effectuée par l'annuaire ALEX d'Enedis, qui va enregistrer l'email de l'utilisateur comme client du portail.

L'adresse mail utilisée sera celle renseignée dans le « Formulaire de Paramétrage », à l'onglet « Liste des JDD » :



Extrait du modèle de Formulaire de Paramétrage

Sur la base de cet enregistrement, un mail normé sera envoyé à l'utilisateur afin qu'il définisse son mot de passe, et qu'ALEX l'associe au compte client qu'il devra authentifier :



A chaque connexion, ALEX confirme l'authentification d'un utilisateur et autorise l'accès au portail à cet utilisateur, sur la base de cette combinaison :

Site déclaré	Identifiant utilisateur	Mot de passe*
Portail Enedis	xxx@xxx.com	XXXX
Portail Enedis	yyy@yyy.com	XXXX

*Tel que renseigné par l'utilisateur

2.1.1.2 Habilitations au portail

En amont de la mise en service, un compte client est créé dans le portail par Enedis. Il est associé à un projet collectivité, ainsi qu'aux jeux de données tels que renseignés dans le Formulaire de Paramétrage du Service.

Les mêmes éléments de nommage que ceux de la colonne « Référence JDD » seront repris dans le Portail ainsi que dans le nommage des fichiers disponibles au téléchargement.



Extrait du modèle de Formulaire de Paramétrage

Si le champ proposant d'ajouter un « Libellé » à chaque « Référence JDD » est complété (facultatif), le contenu de celui-ci apparaît également dans le nommage des fichiers disponibles au téléchargement.

Cette association permet d'assurer la cohérence entre l'utilisateur et le projet duquel il souhaite télécharger les données.

A chaque connexion, et après qu'ALEX ait validé l'authentification de l'utilisateur, le portail fait le lien entre chaque utilisateur et le nom du projet auquel il est associé :

Identifiant utilisateur	Projet collectivité	Jeux de données
xxx@xxx.com	Projet 1	JDD 1, JDD 2, etc.
yyy@yyy.com	Projet 2	JDD 1, JDD 2, etc.

2.1.1.3 Connexion au portail

URL du Portail:

https://publication-collectivites.enedis.fr

En accédant à l'URL du Portail, l'utilisateur est redirigé vers une page de connexion, afin qu'il puisse renseigner ses identifiants et être authentifié par ALEX :



2.1.1.4 Réinitialisation du mot de passe

En cas d'oubli, ou pour toute autre nécessité de réinitialiser son mot de passe, l'utilisateur peut cliquer sur le lien « Mot de passe ou identifiant oublié ? ». Il sera alors invité à renseigner son adresse mail, et un email normé lui sera alors envoyé avec un lien pour réinitialiser son mot de passe :



2.1.2 Modalités de récupération des données quotidiennes

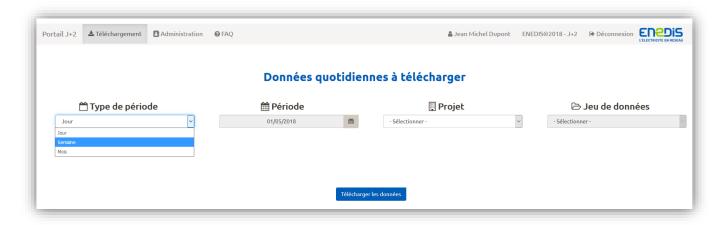
Une fois l'utilisateur connecté, le portail dirige celui-ci vers une page qui permet d'effectuer une sélection d'un jeu de données parmi l'ensemble de ceux disponibles au téléchargement pour cet utilisateur, tel que défini par Enedis (cf.1.2), et en cohérence avec le contenu du Formulaire de Paramétrage rempli.

<u>Note</u> : Au cas où un utilisateur ait accès à plusieurs « projets collectivités », il pourra choisir celui souhaité dans le menu déroulant au milieu de la page.

L'utilisateur peut alors sélectionner un type de période, une période parmi l'historique disponible, ainsi que le projet et le jeu de données qu'il souhaite télécharger.

Choix d'un Type de Période

Types disponibles : Jour, Semaine, Mois



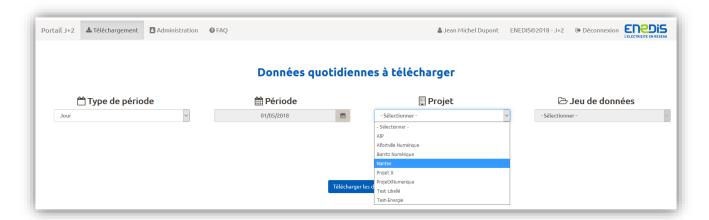
Choix d'une Période



Caractéristiques des périodes :

Type de période	Bornes de la période	Historique disponible
Jour	Energie: 00h00 à 23h59 CDC: 00h30 à 00h00 (J+1)	14 jours : Pour une demande effectuée en date J, les données sont disponibles depuis J-2 jusqu'à J-16
Semaine Du samedi au vendredi (idem à la publication aux RE)		4 semaines : historique glissant chaque dimanche, soit en J+2 par rapport au dernier jour disponible
Mois	Du 1 ^{er} au 31	1 mois : historique disponible à partir du 2e jour du mois suivant

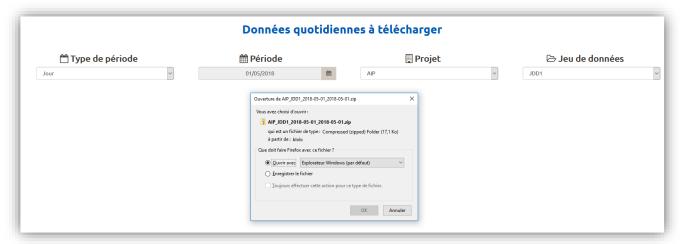
Choix d'un Projet



Choix d'un Jeu de données



Sur la base de cette sélection, lorsque l'utilisateur la valide en cliquant sur le bouton de téléchargement, le portail lui ouvre une fenêtre de téléchargement :



Après avoir téléchargé le jeu de données, l'utilisateur est redirigé vers la page de téléchargement pour effectuer un nouveau choix, ou bien il peut se déconnecter du portail.

2.1.3 Cas d'indisponibilité

2.1.3.1 Indisponibilité du service

Dans le cas où le service n'est pas disponible, un message d'erreur s'affiche en bandeau, similaire à celui de l'exemple suivant :

Nous sommes désolés, le service est momentanément indisponible. Nos équipes mettent tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais.

2.1.3.2 Indisponibilité du jeu de données

Dans le cas où le jeu de données demandé n'est pas disponible, un message d'erreur apparaît après avoir cliqué sur le bouton de téléchargement, similaire à celui de l'exemple suivant :

Malheureusement nous ne trouvons pas de données dans nos systèmes, pour la combinaison date/projet/jeu de données que vous avez sélectionnée

2.1.4 Données manquantes

Le portail offre la possibilité de faire une demande afin que certains fichiers de données soient générés de nouveau. L'utilisateur peut effectuer ce type de demandes en se rendant sur l'écran dédié suivant :



L'objectif est de permettre à l'utilisateur de résoudre de façon autonome des problèmes ponctuels tels que :

- Un fichier de données est manquant sur une journée
- Un fichier contient des données aberrantes

2.1.4.1 Effectuer une demande de rejeu

Sur le même principe que pour le téléchargement, l'utilisateur peut sélectionner une journée parmi les 30 derniers jours et un couple Projet et JDD.

Les règles d'utilisation du service sont les suivantes :

- Les données d'énergie agrégées sont aujourd'hui éligibles et les autres le seront prochainement
- Une demande ne peut être lancée deux fois si elle contient les mêmes paramètres
- La limite est de 10 demandes lancées en parallèle par le même utilisateur

En cliquant sur le bouton « Valider la demande », celle-ci est envoyée aux SI Enedis pour lancer le traitement de génération de fichiers sur les paramètres demandés, et un message de prise en compte s'affiche :



2.1.4.2 Suivre l'avancement des demandes

Lorsque la demande est prise en compte par le portail, ses caractéristiques s'ajoutent à la liste de suivi, endessous des menus déroulants :



Lorsque le traitement est effectué, l'utilisateur est notifié de deux manières différentes :

- Un email est envoyé à l'adresse de l'utilisateur pour l'informer du résultat du traitement
- La liste se met à jour en fonction du résultat :



Les informations de Statut et d'Action correspondent aux situations suivantes :

Description du cas	Statut	Action
Le traitement a été effectué correctement et les fichiers ont été générés	Disponible	Télécharger / Annuler
Le traitement n'a pas été effectué car les données demandées ne sont pas encore éligibles	Echec	Annuler
Le traitement a été effectué sans générer de nouvelles données	Echec	Annuler

Des info-bulles précisent les causes en cas d'échec, les actions d'annulation ont pour effet de supprimer la ligne et le téléchargement de fichier depuis le tableau correspond à celui de l'écran de téléchargement.

Cela signifie que lorsqu'un fichier est généré suite à une demande de rejeu, l'ancien fichier – s'il existait – est supprimé au profit du fichier « rejoué ».

L'utilisateur peut donc supprimer la ligne et retrouver le fichier rejoué depuis l'espace de téléchargement.

2.2 Parcours client SI

Lors de la rédaction de la demande, si le projet collectivité souhaite accéder aux données du portail depuis un SI, un document de contrat d'interface devra être également rédigé, avec le support d'Enedis.

Ce document permet notamment de spécifier un certain nombre d'informations permettant cette interface :

- Détails techniques de connexion (WS)
- Sécurisation des échanges et certificats
- Règles d'accès (fréquence d'appel, horaires, etc.)

Suite à l'échange de ces informations, des tests de connectivité pourront être menés avec le partenaire SI afin de valider la mise en service.

2.2.1 Règles de connexion au portail

Pour les SI externes souhaitant récupérer les archives des données sans passer par le portail Web, un Webservice paramétrable pour chaque projet sera mis à disposition en SOAP.

La sécurisation du Webservice sera réalisée avec une gestion de mot de passe et identifiant en DIGEST, dont les informations devront être renseignées dans les paramètres d'entrée :

Champ	Туре	Contingence	Description
User	Alphanumérique respectant la casse	Obligatoire	L'identifiant du SI externe
Password	Alphanumérique respectant la casse	Obligatoire	Le mot de passe du SI externe

Ces informations seront communiquées par Enedis au partenaire à la création du compte, une fois la demande d'activation du service validée.

2.2.2 Modalités de récupération des données quotidiennes

Le Webservice devra également contenir dans les paramètres d'entrée, les informations indiquant les données demandées ainsi que la profondeur d'historique souhaitée :

Champ Type		Contingence	Description
Nom du projet collectivité	projet collectivité Alphanumérique respectant la casse		Correspond au Nom renseigné dans le Formulaire de Paramétrage
Le jeu de données associé	Alphanumérique respectant la casse	Facultatif	Correspond à un JDD parmi ceux renseignés dans le Formulaire de Paramétrage
Date de début	Date au format alphanumérique	Facultative	Obligatoire si une date de fin est renseignée
Date de fin Date au format alphanumérique		Facultative	Obligatoire si une date de début est renseignée

Si aucun champ facultatif n'est renseigné, Enedis publiera en J les fichiers de tous les jeux de données associés au projet du prestataire, à la date de valeur de l'avant-veille, autrement dit en J-2.

Les champs facultatifs permettent de filtrer la récupération des fichiers. Les règles de gestions de ces champs sont globalement les suivantes :

- La date de fin sera obligatoire si la date de début est renseignée.
- La date de début sera obligatoire si la date de fin est renseignée.
- La date de début doit être antérieure à la date de fin.
- La période comprise entre la date de début et la date de fin ne doit pas dépasser les bornes allant de J-2 à J-16 pour une demande effectuée en J.

2.2.3 Format du WS en sortie des données demandées

Sur la base des éléments transmis via l'appel WS, le portail communiquera en retour au SI partenaire l'ensemble des JDD auxquels celui-ci est associé, qui sont disponibles sur la profondeur d'historique demandée.

Le WS doit renvoyer un Zip contenant le ou les fichiers JDD associés au SI externe et au projet sur la période demandée.

Les paramètres de sortie sont les suivants :

- Le zip demandé : File Attachement
- Un code erreur
- Un libellé erreur

3 Description des données publiées

3.1 Organisation des fichiers résultats et cohérence avec la demande

Les données de résultats seront détaillées dans des fichiers au format JSON et/ou CSV qui seront regroupés en archives .zip selon leur appartenance à un Jeu de Données, et ce tel que formulé dans le « Formulaire de paramétrage de service ».

3.1.1 Correspondance entre le Formulaire de paramétrage et les fichiers résultats

Les demandes détaillées dans le document « Formulaire de paramétrage de service » contiennent des informations qui seront reprises dans les fichiers résultats.

Ces informations sont :

- Type de donnée
- Niveau demandé
- Référence du JDD
- Libellé (si complété)

3.1.1.1 Type de donnée

Le « type de donnée » différencie un résultat exprimé en énergie d'un résultat exprimé en courbe de puissance, ou courbe de charge, ce qui détermine le nom des fichiers de résultats ainsi que les valeurs qu'ils contiennent.

3.1.1.2 Niveau demandé

Le « niveau demandé » correspond au caractère agrégé ou individuel du résultat calculé. Il détermine notamment le nombre de fichiers générés pour une même « Référence JDD » (cf. 3.1.3).

3.1.1.3 Référence du JDD

La « Référence JDD » correspond au Jeu De Données demandé dans le Formulaire, et sera utilisé comme référence dans les noms des fichiers résultats. Un JDD rassemble un ensemble de résultats sur des données du même type et du même niveau.

3.1.1.4 Libellé du JDD

Le « Libellé JDD » est un champ facultatif et libre (limité à 15 caractères) permettant de différencier de manière plus explicite les JDD entre eux du point de vue de l'utilisateur. Le contenu de ce champ sera accolé à la « Référence JDD » dans le nom des fichiers.

3.1.1.5 Format des fichiers

Le choix du format JSON et/ou CSV est motivé par l'usage de la donnée, et correspond au choix du type de destinataire précisé dans le Formulaire de Paramétrage, dans la partie B de la Demande de Référencement :

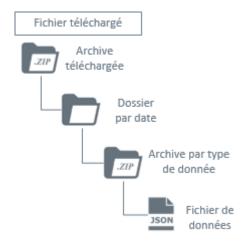
	В.	DEMA	NDE				
			enir la co	ommunication des données listé	es dans le «	form	ulaire de paramétrage du service » joint au présent
Г	formulai	re:		Par un accès manuel (Portail)	et/ou	_	Par un accès automatisé (SI)*

- La sélection d'un accès manuel impliquera la génération de fichiers au format CSV
- La sélection d'un accès automatisé impliquera la génération de fichiers au format JSON
- La sélection des deux types d'accès impliquera la génération de fichiers dans les deux formats

3.1.2 Organisation des fichiers, dossiers et archives

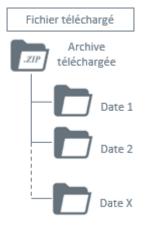
3.1.2.1 Arborescence générale du téléchargement

Le téléchargement concerne une archive .ZIP « chapeau » qui contient plusieurs sous-ensembles, organisés selon les caractéristiques des données demandées, et présentant systématiquement ces 4 niveaux :



3.1.2.2 Arborescence des données d'une période Semaine ou Mois

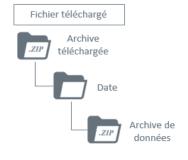
Le téléchargement d'une semaine ou d'un mois de données verra l'archive téléchargée contenir plusieurs dossiers par date contenue dans la période, chacun contenant les éléments de l'arborescence générale :



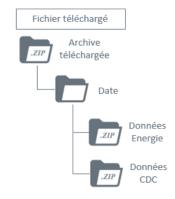
3.1.2.3 Arborescence des données Energie & CDC

Le téléchargement d'un JDD contenant des données d'Energie et/ou de CDC, présentera une arborescence contenant une ou plusieurs archives .ZIP de données par dossier de date.

1 seul type de donnée par JDD :

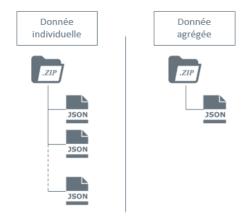


1 JDD contenant des données Energie & CDC :



3.1.2.4 Arborescence des données selon le niveau d'agrégation

Pour un JDD contenant une donnée individuelle, l'archive .zip contiendra autant de fichiers qu'il y a de PRM associés à la demande, et s'il s'agit d'une donnée agrégée, l'archive .zip contiendra un seul fichier correspondant au résultat agrégé :



3.1.3 Convention de nommage des fichiers

3.1.3.1 Archive téléchargée

L'archive du téléchargement contient tous les sous éléments de données, et est nommée selon la règle suivante :

<NomProjet_JDDx>_AAAA-MM-JJ_AAAA-MM-JJ.zip

Champ	Туре	Description
<nomprojet_jddx></nomprojet_jddx>	Alphanumérique	Contenu du champ « Référence JDD » du Formulaire, complété du champ « Libellé JDD »
AAAA-MM-JJ	Date début	Date de début de la période demandée
AAAA-MM-JJ	Date fin	Date de fin de la période demandée

Si la demande concerne une période d'un jour, les deux dates sont identiques.

3.1.3.2 Dossier de date

Les dossiers classant les données par date de génération des fichiers ont le modèle de nommage suivant :

AAAAMMJJ

3.1.3.3 Archive par type de données

Les fichiers correspondant à un JDD seront regroupés dans un fichier archive .zip dont le modèle de nommage est le suivant :

Courbe de charge individuelle

ENEDIS_<NomProjet-JDDx>_L03_CDC_X_<code4chiffres>_AAAAMMJJHHMMSS.zip

Courbe de charge agrégée

ENEDIS_<NomProjet-JDDx>_L03 _X_A_<code4chiffres>_<NomAgrégation>_AAAAMMJJHHMMSS.zip

Energie quotidienne individuelle

ENEDIS_<NomProjet-JDDx>_L03_ABOCONSO_<code4chiffres>_AAAAMMJJHHMMSS.zip

ENEDIS_<NomProjet-JDDx>_L03_ABOCONSOC2C4_<code4chiffres>_AAAAMMJJHHMMSS.zip

Energie quotidienne agrégée

ENEDIS_<NomProjet-JDDx>_L03_AGRENERGIE_<code4chiffres>_<NomAgrégation>_AAAAMMJJHHMMSS.zip

Ce nommage correspond à :

Champ	Туре	Description
ENEDIS	Texte	Entreprise
<nomprojet-jddx></nomprojet-jddx>	Alphanumérique	Contenu du champ « Référence JDD » du Formulaire, complété du champ « Libellé JDD »
L03	Alphanumérique	Nom technique du format
CDC / ABOCONSO	Texte	Correspond au champ « Type de donnée » du Formulaire : ABOCONSO = énergie, CDC = courbe de charge
X	Texte	Sens du tirage : C = Soutirage ; P = Injection
Α	Texte	Précise qu'il s'agit d'une donnée agrégée
<codexchiffres></codexchiffres>	Nombre	Champ numérique technique
<nomagrégation></nomagrégation>	Alphanumérique	Nom de l'agrégation : Libellé du JDD ou adresse concaténée si le JDD précise « Agrégation par adresse »
AAAAMMJJHHMMSS	Horodate	Horodate de génération du fichier

3.1.3.4 Fichiers de données

Le nommage d'un fichier de données suit le modèle suivant :

Donnée individuelle

ENEDIS_L03_<NomProjet-JDDx>_<Type-Donnée>_<Sens-Tirage>_<Niveau>_<CodePRM>_<HorodateGénération> Donnée agrégée

ENEDIS_L03_<NomProjet-JDDx>_<Type-Donnée>_<Sens-Tirage>_<Niveau>_<HorodateGénération>

Ce nommage correspond à :

Champ	Туре	Description
ENEDIS	Texte	Entreprise
L03	Alphanumérique	Nom technique du format
<nomprojet-jddx></nomprojet-jddx>	Alphanumérique	Contenu du champ « Référence JDD » du Formulaire, complété du champ « Libellé JDD »
<type-donnée></type-donnée>	Texte	« Energie » ou « CDC »
<sens-tirage></sens-tirage>	Texte	« Consommation » ou « Production »
<niveau></niveau>	Texte	« Individuelle » ou « Agrégée »
<codeprm></codeprm>	Alphanumérique	164XXXXXXXXXX (14 caractères)
<horodategénération></horodategénération>	Horodate	AAAAMMJJHHMMSS de génération du fichier

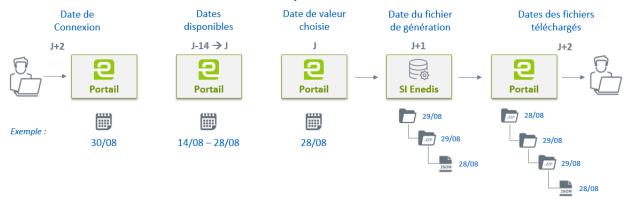
Exemples:

- ENEDIS_L03_NomProjet-JDD1_Piscine_Energie_Consommation_Agrégée_20171219083521.json
- ENEDIS_L03_NomProjet-JDD3_Ecole_CDC_Production_Individuelle_164xxxxxxxxxxxxx_20170802083053.csv

3.1.4 Logique des horodates

Les fichiers ainsi générés contiendront tous les valeurs de la date demandée par l'utilisateur, mais seront horodatés lors de leur génération et auront donc une date différente de celle de valeur.

Schéma temporel de restitution



3.2 Description des champs des fichiers

3.2.1 Fichiers au format CSV

La structure des fichiers est la suivante :

Fichier de Courbe de charge

Entête du champ Description du champ		Exemple de valeur
Origine	Créateur du fichier	Enedis
Destinataire	Client demandeur	NomProjet-JDDx
Génération	Horodate de génération	2018-02-27T08:33:57+0100
Nature	Type de donnée	CDC_Unitaire
Référence	N° de compteur / Nom d'agrégation	164XXXXXXXXXXX / [nom de l'agrégation]
Catégorie	Niveau de restitution	PDL / Agregation
Unité	Unité de mesure	W
Sens_tirage	Sens du flux d'énergie	CONS / PROD
Horodate	Horodate de puissance	2018-02-18T00:30:00+0100
Valeur	Valeur de puissance	218
Conditions_utilisation	Texte règlementaire	« En application des articles 4 et 7 [] »

Exemple de fichier :



Fichier d'Energie

Entête du champ Description du champ		Exemple de valeur
Origine	Créateur du fichier	Enedis
Destinataire	Client demandeur	NomProjet-JDDx
Génération	Horodate de génération	2018-02-27T06:44:24+0100
Nature	Type de donnée	Conso_Individuel
Référence	N° de compteur / Nom d'agrégation	164XXXXXXXXXXX / [nom de l'agrégation]
Catégorie	Type de compteur / Type d'agrégat	PDL / Agregation
Unité	Unité de mesure	Wh
Sens_tirage	Sens du flux d'énergie	forward
Date_début	Borne de début du comptage	2018-02-24
Date_fin	Borne de fin du comptage	2018-02-25
Valeur	Energie comptée entre les bornes	5653
Conditions_utilisation	Texte règlementaire	« En application des articles 4 et 7 [] »

Exemple de fichier :



3.2.2 Fichiers au format JSON

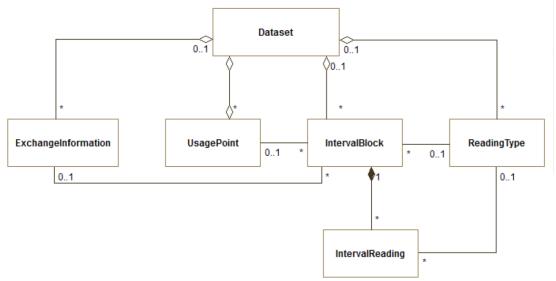
Les fichiers de données sont au format JSON, respectant les règles EU-MED, adapté du standard européen CIM.

Le CIM, « Common Information Model », est une modélisation conceptuelle des propriétés d'objets métiers (électricité, télécom...). C'est une modélisation commune et partagée, et donc standardisée, qui n'est donc pas liée à une implémentation spécifique.

D'un point de vue pragmatique, le CIM est une bibliothèque qui définit des objets métiers, avec leurs propriétés et les relations entre ces objets, d'une manière cohérente.

3.2.2.1 Structure générale des éléments d'un fichier JSON

Chaque fichier JSON généré est constitué de 5 éléments, organisés de la manière suivante :



3.2.2.2 Description des éléments du JSON

La description des éléments faite ci-dessous est celle du format standard EU-MED. L'adaptation au cas d'usage du service de données aux collectivités réside principalement dans le fait que certains champs ne sont pas utilisés.

3.2.2.2.1 Exchange Information

Il s'agit de l'entête du fichier, qui décrit les conditions d'envoi des données :

Name	Туре	Contingency	Description
id	String	mandatory	Identifiant du message (généré par l'application émettrice), doit être unique
type id	String	mandatory	Type de message (exemple : "CDC_Unitaire")
type name	String	optional	NON UTILISE
type version	String	optional	NON UTILISE
sender	String	mandatory	Emetteur du message (« Enedis »)
receiver	String	mandatory	Récepteur du message (« Projet-JDDx »)
Build	Date Time Type	mandatory	Date de génération du message/fichier
contract id	String	optional	NON UTILISE
subscription nb	String	optional	NON UTILISE
conditionsOfUse	String	optional	Texte rappelant le contexte et condition d'utilisation de la donnée (valeur fixe, paramétrable)

3.2.2.2.2 Usage Point

Cet élément décrit l'objet de la mesure :

Name	Туре	Contingency	Description
id	String	mandatory	Code désignant l'objet de mesure (numéro PDL ou nom agrégat)
area	String	optional	NON UTILISE
category	String	optional	Type d'objet de mesure ("PDL" ou "Agregation")
exchange information id	String	optional	NON UTILISE

3.2.2.2.3 Reading Type

Cet élément décrit le type de données représentées

Name	Туре	Contingency	Description
id	String	mandatory	identifiant de l'objet (a minima unique dans le message)
interval length	Numerical Value	optional	Pas de temps de la série temporelle
unit multiplier	Unit Multiplier Kind	optional	Facteur multiplicatif de la mesure lié à l'unité (exemple : "k" pour des k-Wh ou "M" pour des Méga octets)
unit symbol	Unit Symbol Kind	mandatory	Unité de mesure
valueDatatype	String	optional	NON UTILISE
kind	Measurement Kind	mandatory	Type de données (« Courbe de charge »)
flow direction	Flow Direction Kind	optional	Sens du flux énergie décrit (« forward » ou « CONS » / « PROD »)
commodity	Commodity Kind	optional	NON UTILISE

3.2.2.2.4 Interval Block

Cet élément décrit les séries temporelles de données d'énergie :

Name	Туре	Contingency	Description
id	String	optional	NON UTILISE
name	String	optional	NON UTILISE
Interval	Date Time Interval	optional	Période couverte par la série temporelle
number of values	Integer	optional	NON UTILISE
Quality	Quality Of Reading	optional	NON UTILISE
dso calendar	Service Delivery Point	optional	NON UTILISE
eso calendar	Service Delivery Point	optional	NON UTILISE
brief id	String	optional	NON UTILISE
usage point id	String	optional	Référence (optionnel) à l'objet de la mesure (Usage Point) en cas de conflit dans un même fichier
reading type id	String	optional	Référence à l'identifiant du Type de données (Reading Type)
readings	Interval Reading	optional	Liste de points de la série temporelle

3.2.2.2.5 Interval Reading

Cet élément décrit les points de la série temporelle, la valeur du point ainsi qu'un indicateur précisant si la valeur est corrigée :

Name	Туре	Contingency	Description
id	String	optional	NON UTILISE
name	String	optional	NON UTILISE
rank	Integer	optional	Position du point (si le pas de temps est défini dans le Reading Type)
time period	Date Time Interval	optional	Période associée au point de mesure. Dans la pratique, utiliser pour transmettre l'horodatage lié à la valeur mesurée
value	Numerical Value	mandatory	Valeur du point
quality	Quality Of Reading	optional	Indice de vraisemblance pour les valeurs High = « 0 » : la valeur est telle que mesurée Low = « null » : la valeur est estimée

3.2.2.3 Exemples de fichiers

Afin de consulter manuellement les fichiers exemples qui sont au format JSON, il est recommandé d'enregistrer les fichiers au préalable (glisser-déposer sur le bureau ou dans un répertoire) pour ensuite choisir le logiciel de lecture (ex. Notepad++).

3.2.2.3.1 Fichier d'énergie individuelle

Un fichier d'énergie individuelle contient une valeur quotidienne (champ « value » de l'élément « Interval Block ») associée à un PDL (champ « Id » de l'élément « Usage Point ») :



3.2.2.3.2 Fichier d'énergie agrégée

Un fichier d'énergie agrégée contient une valeur quotidienne (champ « value » de l'élément « Interval Block ») associée à un code d'agrégation (champ « Id » de l'élément « Usage Point »), ainsi que le nombre de PRM contenus dans le groupe d'agrégation :



3.2.2.3.3 Fichier de courbe de charge individuelle

Un fichier de courbe de charge individuelle contient une liste de valeurs (champ « value » de l'élément « Interval Block ») associée à un PDL (champ « Id » de l'élément « Usage Point »). Cette liste correspond à 48 points de valeur pour une courbe de charge à un pas de 30 minutes.



3.2.2.3.4 Fichier de courbe de charge agrégée

Un fichier de courbe de charge agrégée contient une liste de valeurs (champ « value » de l'élément « Interval Block ») associée à un code d'agrégation (champ « Id » de l'élément « Usage Point »), ainsi que le nombre de PRM contenus dans le groupe d'agrégation. Cette liste correspond à 48 points de valeur pour une courbe de charge à un pas de 30 minutes.



MODELE DE CONSENTEMENT POUR LA COMMUNICATION A UN TIERS DE DONNEES DE COMPTAGE

A - TITULAIRE du contrat de founiture (Pour un client particulier)	
M. □ Mme □ Nom:	Prénom :
Adresse :	
Code postal : _ _ _ Commune	e:
N° téléphone :	E-mail :
B - TITULAIRE du contrat de founiture (Po	ur un client professionnel ou autre)
Entreprise Collectivité locale (com	nune, département,) □ EPCI (syndicat de gestion) □ Association, copropriété □
Dénomination sociale :	Forme juridique (SA, SARL,) :
Nom commercial :	
N° d'identification (SIRET) : _ _ _ _ _	Activité (code NAF) : _ _
Adresse :	
Code postal : _ _ _ Commune	e:
Représenté par (signataire du présent docu	ment):
M. □ Mme □ Nom:	Prénom :
Adresse professionnelle :	Fonction occupée :
N° téléphone :	E-mail :
Le signataire du présent formulaire déclare	être dûment habilité par le client pour la signature du présent document.
C - POINT(S) DE LIVRAISON DU TITULAIRE -	A remplir par le Client (Particulier ou Professionnel)
et dont le ou les numéros de PDL (Code à 1	re, la présente autorisation porte sur le ou les compteurs associés à ce contrat 4 chiffres inscrit sur la facture) sont les suivants :
D - UTILISATION DES DONNEES - A remplir	préalablement par l'entité sollicitant le présent consentement
Usage des données - préciser ici les finalités du projet (conseil énergétique, études,) et l'usage des données dans ce cadre :	
Tiers autorisé(s) - Personne(s) et/ou entité(s) partenaire(s) du projet autorisée(s) à recevoir et utiliser les données :	
E - DONNEES - A remplir par le Client	
Par la signature de ce document, le Client titulaire autorise expressément le Tiers autorisé : à demander et à recevoir communication auprès d'Enedis (SA à directoire et à conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 444 608 442 et dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 Place des Corolles, 92070 Paris La Défense Cedex) les données cochées ci-dessous, sous réserve de disponibilité :	
$\hfill\Box$ Les relevés d'index quotidiens, et le compteurs ;	s consommations ou production quotidiennes en découlant (en Wh) du ou des
$\hfill\Box$ Les courbes de charge du ou des corproduite) mesurées toutes les 30 minutes.	mpteurs (les valeurs moyennes de puissance active (en W) consommée ou
La présente autorisation est consentie pour de mention). Elle ne peut être cédée, et ne	une durée de $___$ à compter de la date de signature (1 mois en l'absence peut excéder 24 mois.
et Enedis à des fins de gestion et de traçabi dispose d'un droit d'accès, de rectificatio	ormations du présent document soient conservées par le ou les Tiers autorisés lité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client n, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des ir simple demande auprès du Tiers et/ou d'Enedis, 34 place des Corolles, 92079
Date	Signature du Client + cachet le cas échéant
Fait à :	